



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

DOC
CA1
EA
2003H37
EXF

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE
REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE**

**HIV/AIDS AND THE HUMANITARIAN CATASTROPHE
IN SUB-SAHARAN AFRICA**

SEPTEMBER 2003

DOC
b3719728(E)
b3719844(F)

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
NOV 29 2004
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque des Affaires étrangères

Table of Contents

Introduction 2

Part II of the Report: Urgent Crises in Sub-Saharan Africa

The HIV/AIDS Pandemic

 Recommendation 1.1 4

 Recommendation 1.2 6

 Recommendation 1.3 8

 Recommendation 1.4 10

Food Shortages and Famine

 Recommendation 2.1 11

 Recommendation 2.2 12

 Recommendation 2.3 13

 Recommendation 2.4 14

Human Rights, Democracy, and Good Governance

 Recommendation 3.1 16

 Recommendation 3.2 17

 Recommendation 3.3 18

 Recommendation 3.4 20

The Case of Zimbabwe

 Recommendation 4.1 20

 Recommendation 4.2 22

 Recommendations 4.3 (i - vi) 23

 Recommendation 4.4 25

Armed Conflicts

 Recommendations 5.1 & 5.4 (i - iii) 26

 Recommendation 5.2 30

 Recommendation 5.3 31

Part III of the Report: Conclusion

 Recommendation 6.1 32

 Recommendation 6.2 33

 Recommendation 6.3 34

 Recommendation 6.4 34

 Recommendation 6.5 36

16500/08(CA)
16500/05(E)

GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE

N.B.: Unless otherwise indicated, all dollar figures in the Government Response are expressed in Canadian dollars.

Introduction

The Government thanks the Chair of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade and the Chair and Members of the Sub-Committee on Human Rights and International Development for the work that led to the June 2003 report *HIV/AIDS and the Humanitarian Catastrophe in Sub-Saharan Africa*.

The Government commends the Sub-Committee for the decision to focus on HIV/AIDS and humanitarian crises in sub-Saharan Africa. Qualitatively and quantitatively, sub-Saharan Africa is more seriously affected by these questions than any other region in the world. The Sub-Committee's timely attention reflects a widespread concern among Canadians and Parliamentarians on the effects of these issues in Africa and on Africans, and what Canada can and should be doing to help address these problems. The Government shares these concerns.

The Report has identified five key issues surrounding humanitarian crises in sub-Saharan Africa: the HIV/AIDS pandemic; food shortages and famine; the sometimes weak application of human rights, democracy and good governance; the situation in Zimbabwe; and, armed conflicts. The Government also commends the Sub-Committee's decision to focus on these factors. They are all either fundamental to future stability and prosperity in the region or dominate the political discourse. These elements also address directly key elements of Canada's foreign policy priorities: our interest in a stable, secure and prosperous world; and, the projection of Canadian values overseas, such as democratic development, rule of law and human rights.

In the September 2002 Speech from the Throne, the Government stated its intention to provide increased support for the New Partnership for Africa's Development (NEPAD), the African initiative to achieve sustainable growth. This reaffirmed Canada's commitment, dating from the 2001 G8 Summit in Italy, to place Africa at the forefront of the international agenda in guiding the G8 response to NEPAD.

Canada, as Chair of the G8 in 2002, provided the international leadership to accomplish this task. In spite of an unpredictable international environment and tumultuous events—the September 2001 terrorist attacks and war in Afghanistan—the Prime Minister ensured Africa remained a principal item at the Kananaskis Summit. The adoption of the G8 Africa Action Plan at that Summit complements NEPAD by defining a new partnership between G8 and African countries, and focusses, among other things, on providing resources to address many of the elements identified in the Sub-Committee's report.

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

Canada is delivering on these commitments. We have committed \$6 billion in assistance for Africa in new and existing resources over the five-year period beginning with the Kananaskis Summit in 2002. As part of this effort, Canada established the \$500 million Canada Fund for Africa to support the objectives of the Africa Action Plan and NEPAD. The Fund became operational following the Kananaskis Summit, under the guidance of the Minister for International Cooperation. In its initial year of operation, ending March 31, 2003, the Fund disbursed \$70 million. As of the Évian Summit, the Fund was fully committed.

The Prime Minister also committed to increasing international assistance by eight per cent a year and to directing half or more of these additional resources to Africa. Accordingly, the February 2003 federal budget increased Canada's international assistance envelope through 2004/05 as a first step towards doubling the assistance budget by 2010. This translates into an increase of \$1.4 billion in the 2002/03 fiscal year and the two subsequent years, of which half or more will be directed to Africa.

A significant amount of these new and existing resources deployed in Africa will directly address issues identified in the Sub-Committee's report: HIV/AIDS and other communicable diseases; humanitarian assistance to address food shortages, famine and other crises; human rights, democracy and good governance; and, peace and security.

At the 2003 G8 Summit in Évian, Canada led, along with France, in a decision to expand the G8/NEPAD dialogue to include other key donors and multilateral institutions. G8 Leaders made clear this continued commitment to the implementation of the G8 Africa Action Plan.

The Report accurately portrays the devastating direct and indirect effects of HIV/AIDS on all parts of sub-Saharan African society and the need for sustained action. Canada is committed to doing its part and playing a leadership role in the global fight against HIV/AIDS. The Response outlines Canada's policy initiatives and increased financial commitments in this regard. Government departments, in particular the Canadian International Development Agency (CIDA), Health Canada and the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), are working closely together to ensure policy coherence and a coordinated effort in the global response to HIV/AIDS.

Sub-Saharan Africa will continue to remain the primary focus of Canadian humanitarian programming and that of our partners. Last fiscal year, the Government stepped up its humanitarian assistance programming in sub-Saharan Africa, particularly in response to the food shortages in southern Africa and the Horn of Africa. At the same time, we continued our financial and diplomatic support to conflict-affected populations in such countries as Sudan and Angola and responded further to deteriorating situations in Liberia and in the eastern Democratic Republic of Congo (DRC). The Government not only responds to the symptoms of humanitarian crises in Africa, but we support efforts to find peaceful solutions to them. We continue to make efforts to mainstream conflict-

sensitive development in our programming and to provide targeted support to initiatives aimed at conflict prevention, conflict resolution and post-conflict reconciliation activities.

Canada's actions to address sub-Saharan Africa's humanitarian crises have been significant, both in terms of foreign and development assistance policies, and financial resources. However, materially improving the situation will require a long-term commitment from both African governments and donor countries such as Canada. Many of the crises identified in the Report have festered for many years or even decades. Similarly, their resolution will require many years of commitment and perseverance. The Government is committed to sustaining this effort through its support for the G8 Africa Action Plan and through its regular development and humanitarian assistance programmes.

Part II of the Report: Urgent Crises in Sub-Saharan Africa

The HIV/AIDS Pandemic

Recommendation 1.1

The Sub-Committee commends the government for its commitment to fighting the HIV/AIDS pandemic through its contributions to multilateral programs and through bilateral programming. However, the magnitude and urgency of this crisis require additional action and resources. The Sub-Committee agrees with Stephen Lewis that the HIV/AIDS pandemic desperately needs a voice among industrial nations, and that Canada is uniquely positioned to be that voice. It calls on the government to make a substantial and public commitment to the political and moral leadership role needed to fight the HIV/AIDS pandemic in SSA. And it urges the government to triple its contribution to the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria.

The Government agrees with the Sub-Committee's recommendation that Canada is uniquely positioned to show leadership in the fight against HIV/AIDS in sub-Saharan Africa. The Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS) recently elected Canada as their Vice-Chair for the term June 2003 to June 2004 and subsequent Chair for June 2004 to June 2005. The Minister for International Cooperation will represent Canada as Chair of this Board. Canada will also assume a seat on the Board of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria (GFATM) in January 2004. Moreover, in November 2003, the Government will co-host, with UNAIDS and other partners, a Policy Dialogue on the themes of HIV/AIDS and Injection Drug Use, and HIV/AIDS complacency, to be held in Poland. The Government will also provide support for the XVIth International AIDS Conference, to be held in Toronto in 2006.

In June 2001, the UN adopted the UN General Assembly Special Session (UNGASS) Declaration of Commitment on HIV/AIDS. The Prime Minister and the Minister of Foreign Affairs represented

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

Canada at the recent UNGASS follow-up meeting, where Canada and other countries reported on progress towards meeting the UNGASS targets and renewed their commitment to the fight against HIV/AIDS. Canada supported the Declaration, continuing its engagement in the global response to fight HIV/AIDS. The G8 Africa Action Plan acknowledged that HIV/AIDS affects all aspects of Africa's development and so should affect all aspects of support for Africa. Canada has and will continue to highlight the devastating impact of HIV/AIDS in its work within all UN bodies.

The Government also agrees with the Sub-Committee's recommendation that the nature of the HIV/AIDS pandemic requires additional action and resources. HIV/AIDS is a priority issue of the Government. Through the Canadian International Development Agency (CIDA), we are working with governments and civil society to fight this pandemic.

The Government remains supportive of the GFATM. Given competing priorities and available resources, the Government is not at this time prepared to triple its contribution to the GFATM; however, Canada has dramatically increased the amount of financial aid devoted to the HIV/AIDS pandemic. As part of its renewed commitment to social development priorities worldwide, Canada has made the following commitments:

- quadrupling its annual HIV/AIDS programming, from \$20 million in 2000 to \$80 million in 2005. This represents a total five-year investment of \$270 million;
- in addition, in 2001, committing \$150 million (US\$100 million) to the GFATM, making it the eighth largest single country pledge to the Global Fund. In terms of amounts already paid to the Fund, Canada ranks sixth out of all donor countries (after pro-rating the European Community's pledge into its individual country cash contributions to date); and,
- in 2002, committing another \$50 million to support the work of the International AIDS Vaccine Initiative (IAVI) and the African AIDS Vaccine Programme (AAVP).

With respect to contributions to the global response to HIV/AIDS, CIDA's programming investments have increased from \$14 million in 1995/96 to a projected spending of \$120 million in 2003/04.

The Government works with a range of development partners including UN organizations, Canadian and international NGOs, the private sector and other governments in support of various bilateral and multilateral HIV/AIDS initiatives and is confident that the nature of this support will continue to ensure a comprehensive governmental response to HIV/AIDS both globally, and especially in sub-Saharan Africa. We will continue to implement current initiatives and to expand our investment, working in the areas of enhanced care, treatment and support, and addressing issues of stigma,

discrimination and gender equality, with a special emphasis on opportunities in countries of focus, such as Mozambique and Tanzania.

Moreover, CIDA and the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) will work with Health Canada to ensure that the International Collaboration Component of the renewed Canadian strategy on HIV/AIDS, now being developed by Health Canada, complements the work of CIDA and DFAIT and further contributes to Government action to fight the global HIV/AIDS pandemic.

Recommendation 1.2

The government must also review its bilateral development assistance programs and its humanitarian aid programs to reflect the changed realities in sub-Saharan Africa. The Sub-Committee believes that resources need to be targeted, and that development assistance and humanitarian aid programs must reflect the fact that in many African countries, HIV/AIDS is inextricably linked with other issues, including food shortages and famine, armed conflict and political violence, and problems of governance. The Sub-Committee believes that the Canadian International Development Agency (CIDA) should give greater priority to the fight against HIV/AIDS in sub-Saharan Africa and focus its resources and programs on fewer sectors and fewer countries to make them more effective. Such an approach would involve both urgently needed humanitarian aid to help the victims of HIV/AIDS and to prevent the spread of the disease, and longer term programs designed to rebuild sectors most affected by the pandemic (agriculture, health care, social services, education, the public service).

The Government agrees with the Sub-Committee's recommendation that the government's bilateral development assistance programs and its humanitarian aid programs must reflect the changed realities in sub-Saharan Africa. The Canadian International Development Agency's (CIDA) recent policy statement on strengthening aid effectiveness, *Canada Making a Difference in the World*, strongly reflects this recommendation in its commitment to undertake a more comprehensive approach to development cooperation, characterized by a set of key principles and programmatic approaches for more effective development. In addition, CIDA carries out periodic reviews of bilateral aid programs to ensure that all programs respond to changing realities in Africa, are redirected where necessary, become more effective, and respond better to ongoing challenges including the HIV/AIDS epidemic.

The Government supports the recommendation that resources need to be targeted on fewer sectors in fewer countries. In December 2002, the Minister for International Cooperation announced, in the context of *Canada Making a Difference in the World*, that Canada will increase its aid investments in a select number of priority sectors in nine developing countries with a potential to use aid

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

effectively. Six of the nine countries are from sub-Saharan Africa, and are amongst the poorest in the world.

The government also supports the recommendation that development assistance and humanitarian aid programs must reflect the fact that in many African countries, HIV/AIDS is inextricably linked with other issues, including food shortages and famine, armed conflict and political violence, and governance problems. CIDA ensures that all bilateral development assistance programs in Africa mainstream HIV/AIDS issues. For example, CIDA's focus in the education sector provides an opportunity to mainstream prevention and deal with the immediate and longer term impact of HIV/AIDS. In addition, CIDA will continue to take into account the knowledge of the current and evolving reality of HIV/AIDS in Africa which may change the nature of CIDA-funded interventions. CIDA and the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) are working with their humanitarian partners to incorporate HIV/AIDS prevention, care and awareness into their programming responses.

One broader issue is that of HIV/AIDS and human security. The Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS) recognizes that in regions where HIV/AIDS has reached epidemic proportions, HIV/AIDS actually destroys the very fabric of the state – individuals, families and communities; economic and socio-political institutions; and even the military and police forces. This has serious implications on international security (e.g. regional instability and peacekeeping operations); national security (e.g. uniformed services, both civil and military) and humanitarian response (e.g. vulnerable populations in crisis settings and humanitarian workers).

The Government recognizes that conflict fuels the spread of HIV/AIDS. In addition to programs of prevention in times of peace and post-conflict, the integration of an HIV/AIDS component in the CIDA-supported World Bank program to demobilize soldiers in Central Africa and the Great Lakes is helping to prevent the spreading of the pandemic.

In conflicts and natural disasters, humanitarian partners are encouraged to coordinate more effectively their responses with long term development actors, including national governments, who have the primary responsibility for the health and welfare of their citizens. In addition to this ongoing dialogue with our humanitarian partners, CIDA and DFAIT have initiated interdepartmental consultations on how the Government can more effectively incorporate HIV/AIDS related issues into its humanitarian programming and foreign policy more generally.

The Government agrees with the Sub-Committee that urgently-needed humanitarian aid can help the victims of HIV/AIDS. However, the nature of humanitarian assistance can only help to prevent in part the spread of the disease. It is long term development programs which can best help in the prevention of the spread of HIV/AIDS. Sectors most affected by the pandemic (such as agriculture, health, social services, education, the public service) are the focus of most of CIDA's bilateral

programs. In addition, CIDA is responding to increasing needs of reproductive health and family planning services, which contribute at the same time to the prevention of HIV/AIDS and the well-being of women and families.

Recommendation 1.3

The response to the HIV/AIDS pandemic must do more to address the fact that “gender inequalities are a major driving force behind the AIDS epidemic”; women and girls are particularly vulnerable to infection and carry a disproportionate burden of the pandemic’s social and economic impact. The Sub-Committee supports CIDA’s decision to make “promoting gender equality ... a cross-cutting theme running through all of CIDA’s programming”.

The Government agrees with this recommendation. Addressing gender inequalities and supporting women’s equality is increasingly recognized as an important prerequisite for reducing the spread of HIV/AIDS and for ensuring economic and social stability of communities, particularly in southern Africa and other developing regions with high rates of HIV/AIDS. To this end, Canada continues to highlight the central role of women’s human rights and the empowerment of girls and women as a prerequisite to meeting the challenges of, and ultimately defeating, HIV/AIDS.

The Canadian International Development Agency (CIDA) renewed its Policy on Gender Equality in 1999. CIDA has made gender equality both an area of priority and a crosscutting theme, ensuring the integration of a gender dimension, and that women are key players, in all efforts to address the HIV/AIDS pandemic. Thus, while certain development initiatives supported by CIDA have gender equality as a principal objective, all of our development objectives take account of gender equality. Gender equality is integral to the Agency’s Social Development Priorities, released in September 2000. They committed CIDA to an ambitious five-year action plan in four priority areas: basic health and nutrition, basic education, child protection, and HIV/AIDS. Other recent CIDA policy initiatives, including *Canada Making a Difference in the World* and *Expanding Opportunities: A Framework for Private Sector Development* are also based on the understanding that gender equality is key to achieving sustainable development.

CIDA’s HIV/AIDS Action Plan released in July 2000 has as guiding principles the promotion of gender equality and gender sensitivity in HIV/AIDS programming, and the support of women and girls, including encouraging their participation in program design, implementation and evaluation. Consideration of the impacts on gender relations of all HIV/AIDS programming and promoting and protecting human rights, especially sexual and reproductive rights, are highlighted as areas for emphasis in programming.

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

Overall, CIDA's activities related to HIV/AIDS support a gender-based approach which recognizes how the different social expectations, roles, status and economic power of men and women affect and are affected by the pandemic. An analysis of gender stereotypes and exploration of the ways to reduce inequalities between women and men can allow a supportive environment to be created, enabling both to undertake prevention activities and to cope better with the disease. In particular, research and experience have demonstrated that providing women and men with equal access to capacity, resources, opportunities and political voice empowers them to better respond to the pandemic. To that end, support has been extended to programs that, for example, find alternative economic activities for women who are currently commercial sex workers, help communities recommend ways to incorporate gender equality in a national HIV/AIDS strategic plan, publish educational material on approaches to integrating gender equality into HIV/AIDS programming, promote citizenship and legal rights of women and girls, and counter gender-based violence.

The Government also believes that a strong gender perspective must involve not only development but the foreign policy aspects of the pandemic, including in the areas of human rights, security, governance and trade and investment. The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), through its bilateral and multilateral activities, takes every opportunity to underscore the importance of addressing the gender dimensions of HIV/AIDS and to support work by the international community in this area. Most recently, Canada has played an active role in advancing this issue at the UN Commission on Human Rights, the UN Commission on Population and Development, and the United Nations Economic and Social Council. At this year's UN Commission on the Status of Women, Canada actively participated in efforts to ensure that women and HIV/AIDS was addressed. This included working closely with Southern African Development Community (SADC) partners to ensure the SADC-led resolution on HIV/AIDS and women acknowledged the importance of protecting women's human rights, including sexual and reproductive rights and education. Canada also has provided encouragement, and recently increased support, to UNAIDS to advance efforts, which include increasing focus on women and gender equality in its work at the global and country levels.

At the project level, for example, DFAIT's Human Security Program (HSP) funds projects in the area of security from the optic of the individual's freedom from fear of violent threats to her/his safety, rights and life. In this vein, the HSP could be implicated in projects and policy advocacy activities that deal with the relation between HIV and conflict prevention, protection of civilians, and post-conflict peacebuilding.

Canada is strategically placed and will continue to make important contributions to ongoing and emerging international efforts on women's human rights and gender equality by ensuring the integration of a gender dimension.

Recommendation 1.4

The Sub-Committee calls on the government to make access to medicines in poor countries a priority in its negotiating position within multilateral trade organizations. It should facilitate the implementation of the means recommended by the World Health Organization, such as the sale of patented medicines at lower cost in poor countries and access to generic drugs. With the goal of facilitating this implementation, the government should consider prohibiting the re-importation of medicines from countries enjoying this privileged treatment, as was done recently by the European Union.

The Government fully supports the Standing Committee's conclusion that poor developing countries require better access to the medicines they need to treat public health problems, such as HIV/AIDS, malaria, tuberculosis and other epidemics. We are pleased with the World Trade Organization's (WTO) August 30, 2003 decision providing a multilateral solution on the *WTO-Agreement on Trade Related Aspects of Intellectual Property (TRIPS)* and public health. This is a historic outcome for all WTO Members and an important part of the ongoing, global effort to deal with HIV/AIDS.

In a separate Doha Ministerial Declaration on TRIPS and public health in November 2001, it was confirmed that the existing TRIPS Agreement has provisions, including those relating to compulsory licensing, which would allow Members to take the measures they need to respond to grave public health problems like HIV/AIDS and other epidemics.

At the same time, Ministers confirmed that some poor, developing countries with little or no manufacturing capacity for pharmaceuticals could face difficulties making use of these provisions when faced with a public health emergency such as HIV/AIDS. These countries' ability to import the necessary drugs could be hampered because of a provision in TRIPS which stipulates that any drug produced under a compulsory license shall be used predominantly to supply the domestic market. The August 30 decision implements a WTO Article IX waiver which will allow poor, developing countries with little or no pharmaceutical manufacturing capacity to issue a compulsory licence to access the medicines they need from other countries at more affordable prices, while maintaining the protection of intellectual property which is essential to the research and development of new and better drugs.

Negotiations on a formal amendment to the TRIPS Agreement, implementing the August 30 decision, will begin in January 2004. As in the past, the Government will take an active role in moving this work forward at the WTO.

With respect to recent decisions taken at the World Health Organization to establish a system of differential pricing for patented medicines, Canada continues to strongly support this initiative and will work with WHO officials to move this idea forward to a reality.

With respect to monitoring the importation of lower cost drugs into Canada, there are controls in place on importation within the current regulatory framework. Health Canada regulates the approval of all drugs, both generic and innovative, before they can be sold in Canada. Under the Canadian regulatory framework, innovator and generic drug manufacturers must file a drug submission in order to receive approval whether they intend to manufacture the drug domestically or import it from another jurisdiction. Without such approval, the drug cannot be sold in Canada. Furthermore, with respect to the approval of a generic drug, the Patented Medicines (Notice of Compliance) Regulations ensure that a generic manufacturer cannot market a drug in Canada without first addressing the patents held by the company manufacturing the “brand name” drug of which the generic drug is a copy. Finally, for manufacturers attempting to import a patented drug into Canada, the price for which the drug may be sold is regulated by the Patented Medicines Price Review Board. While these controls can be relied on to effectively restrict the importation of drugs into Canada, Canada does not have specific legislation designed to combat the re-importation of lower cost medicines such as that recently adopted by the EU.

Food shortages and Famine

Recommendation 2.1

The Sub-Committee calls on the government to increase its contributions to the ongoing emergency relief efforts, as massive food aid is urgently needed. Accordingly, the government should try to mobilize the international support, especially for the relief of the famines in Southern Africa, Ethiopia, Eritrea and the Democratic Republic of Congo.

Canada has responded quickly and significantly to the food shortages in Africa and in other parts of the world. The Canadian International Development Agency (CIDA) is proposing to increase its contribution to the World Food Programme (WFP) from \$80.6 million in 2002/2003 to \$130 million this year. Although budgetary allocation for emergencies is governed by the severity of a given situation, amounts already committed and past levels of funding mean that more than 40% of CIDA's emergencies budget this year will go to programmes addressing needs in Africa.

We also are working with the WFP and other multilateral agencies to advocate and promote better responses to the current needs, and to develop better global systems for the assessment of needs and the determination of funding priorities. The WFP's Vulnerability Assessment Mapping (VAM) programme and its Immediate Response Account (IRA), to which Canada is currently the largest contributor, are examples of two of our collaborations.

In addition to addressing immediate food needs in Africa, Canada supports building a long-term strategy to enable African communities to improve agricultural productivity. We are doing this by

increasing our overall investment in the agricultural sector from a current level of \$95 million to \$300 million in 2005/06 aiming to rise to \$500 million by 2007/08. Most of this money will be spent in Africa.

Data from the United Nations Children's Fund (UNICEF) and the World Health Organisation demonstrate the key role of infection in the high death rates in impoverished developing countries. Canada is striving to ensure that its responses also address health, water and sanitation needs. This will improve the cost-effectiveness of our interventions and will do more to reduce the high mortality rates found in sub-Saharan Africa. This is why we support, in addition to our food aid contributions given through the WFP, food fortification and nutrient supplementation programmes through the Micronutrient Initiative; community health programmes by means of childhood vaccination and immunisation programmes in partnership with UN agencies; and, blood screening programmes through partner NGOs in order to prevent HIV/AIDS transmission during transfusion.

Recommendation 2.2

The government should also expand its Enhanced Partnerships Program to include more of the poorest countries in sub-Saharan Africa, and continue to implement programs designed to address underlying problems in these countries. Of particular importance is agriculture and rural sector development in countries affected by the HIV/AIDS pandemic.

The Government supports this recommendation. However, there is a question of terminology in this recommendation that needs clarification. It is clear that the recommendation refers to the "countries of focus" decision taken by the Canadian International Development Agency (CIDA) and *not* the issue of "enhanced partnerships" that Canada is to enter into pursuant to the G8 Africa Action Plan.

As the Report points out, CIDA, consistent with its policy on strengthening aid effectiveness, has identified nine countries of focus where it intends to significantly increase its aid investments. Six of these are in Africa: Ethiopia, Ghana, Mali, Mozambique, Senegal, and Tanzania. These were selected from among lower-income countries with which Canada had an existing development-assistance relationship and are committed to using aid resources effectively. While CIDA is mindful that it needs to bring greater geographic focus to its aid program (see response to Recommendation 1.2), incremental resources permitting, a limited number of countries could be added to the current list of six focus countries in the future. In determining which additional countries might be eligible, the Government will continue to consider the principles of aid effectiveness.

In the G8 Africa Action Plan, G8 partners undertook to establish enhanced partnerships with African countries whose performance reflects the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) principles, including political and financial commitments to good governance and the rule of law to

ensure the expansion of democratic frontiers and the deepening of the culture of human rights. These partnerships will go beyond development assistance and encompass all aspects of bilateral relations. Canada and other G8 partners undertook to be informed by the results of the NEPAD African peer-review process and intend to defer decisions about enhanced partnerships until that review process has been given sufficient time to produce results.

CIDA is very much aware of the importance of agriculture and rural sector development in countries affected by the HIV/AIDS pandemic, and this understanding will continue to inform its long-term development programming in sub-Saharan Africa. HIV/AIDS and agriculture are already important sectoral priorities for CIDA and linkages between agricultural productivity and the HIV/AIDS pandemic are explicitly drawn in CIDA's most recent policy statements in each of these areas - the July 2000 *HIV/AIDS Action Plan* and *Promoting sustainable development through agriculture* launched in April 2003.

Recommendation 2.3

The Sub-Committee calls on the government to make further efforts in untying official development assistance. It urges the government to redouble its efforts to eliminate agricultural subsidies in the countries of the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD); to reform WTO agricultural trade rules with particular attention to the needs of Africa's small food producers, and envisaging the establishment of a stabilization-insurance-type mechanism which would assure them of a decent income; to permit least developed and developing countries the use of trade measures to limit imports of agricultural products deemed unjustifiably subsidized; and to improve market access for least developed as well as developing countries.

Canada's new policy on untying aid, which is consistent with the OECD Development Assistance Committee's *Recommendation on Untying Official Development Assistance to the Least Developed Countries*, came into effect on January 1, 2003. According to this policy, virtually every category of development assistance to least developed countries is completely untied except for food aid and technical assistance, the latter of which is now untied above a minimum threshold of \$1.4 million. In addition, in line with the Canadian International Development Agency's (CIDA) 2002 *Canada Making a Difference in the World*, CIDA's Human Resources and Corporate Services Branch is working with four pilot countries to prepare a guide for untied procurement by late autumn. The four pilot countries are Ghana, Ethiopia, Peru and Vietnam. The guide will focus on efforts to improve in developing countries public administration and in particular public procurement in developing countries to international standards to facilitate accession to the World Trade Organization.

The Government agrees with the Sub-Committee on the negative effects of agricultural subsidies for the developing world. In the World Trade Organization (WTO) agriculture trade negotiations Canada

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

is working closely with developing country Members towards effective and practical measures that will take account of their concerns. Among those are high trade-distorting agricultural subsidies which drive down prices and displace competitively produced products from local and international markets, thereby reducing producer returns. Canada is joined by many Members, including developing country Members, in insisting that these subsidies be eliminated or reduced as quickly as possible. We believe that this is the most effective way for developing countries to address the problem of subsidized imports. Canada supports a well-defined and targeted safeguard measure through which developing countries can defend small domestic producers from import surges.

Canada recognizes that a key to improving food security in developing countries lies in raising incomes among the rural poor. Under the Agreement on Agriculture it is within developing countries' rights to establish stabilization insurance schemes, although they many not have the resources to do so. As part of a potential solution to this problem, Canada welcomes the initiative of the International Task Force on Commodity Risk Management in Developing Countries, coordinated by the World Bank, in the development of mechanisms by which poor farmers can better protect themselves against the potential negative impacts of commodity price volatility. Canada further recognizes that improved access conditions for products originating in least developed countries also contributes to raising the living standards of those populations.

Canada has taken the lead in this area when it implemented on January 1, 2003 its Least Developed Countries (LDCs) Market Access Initiative that provides duty-free and quota-free access for all imports from LDCs except dairy, poultry and eggs. This initiative will increase LDC opportunities to trade and encourage investment in their economies. Developing countries that are not LDCs will benefit indirectly from the LDC market access initiative through cumulation provisions. Another objective of this initiative is to increase south-south trade, i.e. trade between LDCs and other developing countries.

Recommendation 2.4

The government should review its development assistance policies and programs in light of the importance of linkages between different humanitarian and political crises in sub-Saharan Africa, and with the goal of addressing the underlying causes of the current food crises in some of the most affected countries.

In accordance with the Sub-Committee's recommendation, the Government continues to review its development assistance programs and policies as the situation in Sub-Saharan Africa evolves. The Government recognizes that the factors which have contributed to the political and humanitarian crises in southern Africa are both complex and multifaceted. This situation has raised important questions about the link between famine and food security. Current research predicts that more

“traditional” famines and food shortages, intermittent and more easily remedied through temporary food aid, is being displaced in Africa by a “new variant famine”, where chronic food shortages are caused by both environmental catastrophe or conflict, and the death of agricultural workers due to HIV/AIDS.

Such a scenario posits that sustainable recovery from new variant famine is much longer and must include training and education in addition to food inputs. For example, in the southern African context, traditional interventions of seeds and tools have not been adequate in the absence of trained agricultural workers (many of whom have succumbed to the virus, unable to pass on their knowledge to a younger generation). The Government recognizes that such a situation requires a comprehensive approach which looks not only at addressing the symptoms of a given crisis but also adopting policies and strategies which can address longer development oriented needs.

In an effort to address some of these longer-term and underlying factors, the Canadian International Development Agency (CIDA) recently launched a new policy “Promoting Sustainable Rural Development through Agriculture”. This policy facilitates the acceleration of investment in agriculture development in poor countries. In addition, there are strong linkages between the agriculture policy and the recently launched policy on “Expanding Opportunities through Private Sector Development”. This second policy highlights the fact that in some developing countries farmers constitute the largest component of the private sector. Together these two policies promote the goals of reducing rural poverty through greater emphasis on agriculture and private sector development. The Government is actively pursuing agricultural trade reform and promoting well-functioning markets to empower the rural poor to participate in local and international markets, because we recognize the obstacles faced by poorer developing countries in participating in international trade.

One of the six pillars of CIDA’s new agriculture policy pertains to “Enhancing food security, agricultural productivity, and income”. It highlights three key dimensions of food security: availability, access, and utilization. Traditionally, most efforts were devoted to achieving enhanced food availability by increasing production and productivity, and this still remains an important goal. However, availability does not mean accessibility. Poverty, which often precludes even food producers from obtaining the range of food needed for health, is a key determinant. Moreover, even if food were available and accessible, one could be fed and still not be nourished. Hence, the importance of the utilization component, which is highly influenced by education. Utilization includes obtaining the right mix of foods to provide appropriate nutritional balance, as well as safe foods. It must also be recalled that food security is very difficult to achieve in emergency or conflict settings. As such, the Government has promoted a number of initiatives aimed at addressing the root causes of conflict and conflict prevention, including through CIDA’s Peacebuilding Fund and the Department of Foreign Affairs and International Trade’s Human Security Program. These initiatives

aim to create an enabling environment for peace and stability, which can foster sustainable development and consequently food security.

A close relationship exists between malnutrition and poverty. The world's 800 million malnourished are the poorest of the poor. They live mostly in rural areas and, as is the case with poverty, women and children are disproportionately represented. Their most important means of escaping poverty is through agricultural development.

Most of the food consumed in developing countries is produced domestically. Therefore, even as new opportunities for trade are sought, sustainable indigenous agricultural development will remain indispensable to attaining the millennium goal of halving the number of hungry people by 2015. Subsistence agriculture is the ultimate safety net for many of the poorest rural people. Consequently, market-driven, income-generation strategies alone will not address the food security needs of a significant proportion of those who are affected.

Human Rights, Democracy, Good Governance

Recommendation 3.1

The Sub-Committee supports CIDA's emphasis on promoting human rights, the rule of law, democracy and good governance, and calls on the government to apply these principles to other government programs and policies affecting development in sub-Saharan Africa, including export and investment promotion.

The Government has a long-standing commitment to human rights and good governance in the development context. In particular, the Government recognizes the importance of mainstreaming the principles and obligations inherent in these areas into all of its programs and policies affecting development in Sub-Saharan Africa. Canada is working with African partners to help provide an environment that facilitates private sector investment and trade while guaranteeing the provision of basic services on a non-discriminatory basis with a view to universal access to services.

The Government has deployed efforts to advance good governance and rule of law through its export and trade programs. More specifically, Export Development Canada (EDC) has implemented an anti-corruption program to educate its clients about corruption and to minimize its exposure to potentially corrupt business practices. Specific anti-corruption and bribery provisions are included in the documents for all transactions benefiting from EDC's products and services.

With regard to corporate social responsibilities, Canada has endorsed the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, a non-binding and comprehensive set of recommendations on responsible

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

business conduct. The Canadian International Development Agency (CIDA) is committed to supporting the Guidelines through their promotion with its development partners, especially the business community at whom they are directed. In addition, Canada has made offshore bribery an indictable offence, does not permit tax deductibility of bribes and applies the *Canadian Environmental Assessment Act* to all government-funded activities overseas.

There are several other interdepartmental mechanisms in place to deal with governance related issues: the Deputy Ministers's Committee on International Human Rights and Domestic Law and Policy, the federal-provincial-territorial. Continuing Committee on Human Rights, the interdepartmental Peacebuilding Working Group and others. Lately, an Interdepartmental Committee for coherence on Security has also been put into place.

The Government recognizes the need for more coordination on this issue. CIDA, along with the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) and other departments will continue exploring ways to address the question.

Recommendation 3.2

The Sub-Committee believes that the criteria used by CIDA for selecting countries for the enhanced partnerships program — commitment to democracy, good governance and human rights — must be applied strictly in order to create unambiguous incentives for African governments to make substantial improvements in these areas. The government should also redouble its efforts in the area of building democratic institutions and practices, governance capacity, effective and independent legal systems, and promoting human rights including the rights of women and children.

Note the clarification regarding the difference between “countries of focus” and “enhanced partners” contained in the Government's response to Recommendation 2.2.

Consistent with the Sub-Committee's recommendation, the Canadian International Development Agency (CIDA) has applied good governance and aid effectiveness as key criteria to identify countries of focus. CIDA is also committed to develop responses to working with poor performers. The Canada Fund for Africa also provides funding for governance projects.

In the New Partnership for Africa's Development (NEPAD), African leaders also recognize that “development is impossible in the absence of true democracy, respect for human rights, peace and good governance”. In support of this statement, Africans proposed the African Peer Review Mechanism as an integral part of the NEPAD. Canada supports this initiative and has undertaken to be informed by the results of the NEPAD African peer-review process. Canada's future decisions

on enhanced partnerships under the G8 Africa Action Plan will take fully into account good governance.

The Government has a strong history of advocating for the promotion and protection of human rights, including women's human rights, throughout the UN system, international treaty bodies and at international diplomatic conferences, as well as in other international and regional fora, including African national and regional organizations. Through bilateral relationships, the Government takes every opportunity to register concerns about violations of human rights, international humanitarian law and refugee law. The Government's approach is based on the belief that international cooperation and democratic development processes will only be successful if all members of society are able to participate as equal partners, decision makers, and beneficiaries of these processes. Governance and Accountability is one of the five priorities of the Department of Foreign Affairs and International Trade's (DFAIT) Human Security Program. Through the Human Security Program, DFAIT will continue to support projects that promote the protection of civilians, good governance and democratic development, including the rule of law.

CIDA's development cooperation program is designed to enhance the will and capacity of developing country societies to respect the rights of children, women and men, and to govern effectively and in a democratic manner. Activities to this end already make up the second largest of CIDA's programming areas. CIDA will continue to pursue governance programming with all of its African partners.

Recommendation 3.3

The Sub-Committee believes that the meaning of good governance must include social aspects and democratic principles, and should not be reduced to economic management and facilitating private sector development and foreign investment. While the private sector can and must play a role in achieving development in sub-Saharan Africa, including through foreign investment, and while building private sector capacity and the public institutions required for sustained economic growth must be a central element of any development strategy, private sector involvement and development cannot be separated from the overarching objectives of sustainable development, if it is to succeed and benefit all Africans. And essential public goods and services must be made available to all Africans, rich and poor, rural and urban. In this context, the Sub-Committee urges CIDA to work only with companies that abide by the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, which Canada has endorsed.

The Government agrees that governance must include political, not only economic, factors. As Chair of the G8 in 2002, Canada used its influence to press this issue. African leaders have reaffirmed their commitment to peer review that includes political and economic elements. This was confirmed in

GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE

November 2002 by decisions of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) Implementation Committee meeting in Abuja and is now part of the Africa Peer Review Mechanism (APRM).

The Canadian International Development Agency (CIDA) recognizes that essential public goods and services must be made available to all Africans. With the recent launch of its policy statement *Expanding Opportunities Through Private Sector Development*, CIDA proposes to support pro-poor economic growth—growth that actively engages and directly benefits poor men and women. The scope of this policy extends to rural and urban economic and market development, to a diverse range of enterprises and producers in the informal and formal economies, to cottage industries and cooperatives engaged in market activities and to a broad range of partners including private, public, institutional, and voluntary sector actors. The Private Sector Development Policy Statement offers a results framework through which CIDA may support the development of the private sector in sub-Saharan Africa.

In addition, the Private Sector Development Policy Statement stresses commitments that Canada has made to various national and multilateral agreements and guidelines. Canada has endorsed the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, a non-binding and comprehensive set of recommendations on responsible business conduct.

CIDA is committed to supporting and promoting the Guidelines with its development partners, especially the business community at whom they are directed. However, CIDA is subject to policy and contracting regulations established for all departments and agencies of the Government of Canada. CIDA cannot impose obligations on development partners that are not enshrined in Canadian law. Some portions of the Guidelines (e.g. anti-corruption) are so enshrined. Finally, not many CIDA-funded companies would fall into the category of multinational enterprises, considering that direct CIDA-funded projects mostly provide technical assistance delivered by smaller firms and that little if any truly commercial activities are funded by CIDA.

Canada is pursuing its overarching objectives of sustainable development through the creation of the Canada Investment Fund for Africa with \$100 million in federal funding, to be matched by the private sector. In response to specific Africa requests for increased investments in commercial ventures, the Canada Investment Fund for Africa will mobilize private sector investment in commercial ventures and partnerships. The Canada Investment Fund for Africa will run in a commercial manner to finance commercially, environmentally and socially sustainable projects in Africa. These investments will respect the standards of social and ethical responsibility established by the international community. The investments will be made in African countries that demonstrate a commitment to the principles and objectives of New Partnership for Africa's Development (NEPAD).

Recommendation 3.4

In response to the seriousness and extent of the human rights abuses carried out in several countries in sub-Saharan Africa, often with impunity, the government should make every effort to ensure that international and national law is used to prosecute perpetrators, including through the establishment of special courts or tribunals such as the Special Court for Sierra Leone.

The Government welcomes this recommendation which is consistent with Canada's policy with respect to international criminal justice. Canada is a world leader in the fight against impunity and will continue its efforts to bring perpetrators of international crimes to justice.

Canada has been a key player in the establishment of the Special Court for Sierra Leone (SCSL), which will use national and international law to prosecute those most responsible for the crimes committed in Sierra Leone since November 1996. Canada's support for the SCSL is unwavering: in addition to providing US\$1.45 million in funding for the Court, Canada chairs the Management Committee which is responsible for the non-judicial aspects of the Court's administration and Canada has provided a judge and three RCMP investigators to the Court.

Canada has also played a leadership role in the creation and promotion of the International Criminal Court (ICC), the world's first permanent international court with jurisdiction to try individuals for genocide, crimes against humanity and war crimes. The Court's first president, Philippe Kirsch, is a Canadian. Canada leads the efforts to encourage the ratification and implementation of the ICC Statute.

Because the ICC may only exercise jurisdiction where national courts are unwilling or unable genuinely to investigate or prosecute, it will serve as a strong incentive for states, including those in sub-Saharan Africa, to have recourse to their own domestic legislation to investigate and prosecute the crimes prohibited in the ICC Statute.

The case of Zimbabwe

Recommendation 4.1

In light of the urgent humanitarian crisis in Zimbabwe, the Sub-Committee believes that the current relief effort must continue. The government should increase the resources available to the Canada Fund for supporting humanitarian needs and human rights in Zimbabwe and monitor humanitarian aid delivery closely — including, for example, food aid and medication — to ensure that it reaches those most in need of assistance and that it is not abused for political ends.

GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE

Although the worst effects of a famine have been averted in Zimbabwe due to the success of the food aid distribution programs in 2002 and early 2003, Canada continues to monitor the situation closely given that large pockets of the population remain dependent on food aid. Over the past year the Canadian International Development Agency (CIDA) has provided over \$10.9 million through multilateral and non-government channels for life-saving activities in response to the humanitarian situation. Our response included \$7.3 million for food and nutrition projects through partners such as the World Food Programme and the Canadian Foodgrains Bank, and a further \$3.6 million to support agricultural recovery, water and sanitation, and health projects in Zimbabwe.

The June 2003 World Food Programme/Food and Agriculture Organization (WFP/FAO) assessment mission estimated that 5.5 million people, including 4.4 million in rural areas and 1.1 million in urban areas, will require food assistance in 2003/04. Fuel shortages, inflation, government control and corruption surrounding the sale of grain, and government imposed delays on food aid supply and delivery continue to intensify the situation. Some districts, however, have experienced a decent maize harvest this year and will not need to rely on outside assistance. For this reason, continued food aid provision in Zimbabwe this year should also be well-targeted to the most vulnerable so as to avoid creating a dependency situation on food aid. We are currently assessing our response to the July 2003 United Nations Southern Africa Regional Consolidated Appeal.

With respect to the monitoring of humanitarian assistance, on August 14, 2003, the Government of Zimbabwe released a new policy statement entitled *Policy on Operations of Non-Governmental Organisations in Humanitarian and Development Assistance in Zimbabwe*. The policy lays out a registration process for NGOs involved in the current relief operation in Zimbabwe, and requires that government, municipal and ward level officials become more involved in the beneficiary selection process for food aid distributions. As of early September 2003, the impact of the new policy on the ground remains unclear.

Canada remains concerned about the impact of this new policy on humanitarian assistance delivery. The World Food Programme continues to distribute food through its regular NGO channels, and expects to provide food aid through the same number of NGOs as usual. Canada would like to see more concrete steps taken by Zimbabwe to clarify the ambiguous and contentious statements made in the policy document before committing any additional resources for humanitarian assistance projects in Zimbabwe. The Canadian High Commission in Harare and CIDA are following the situation closely.

With respect to increasing the resources available to the Canada Fund for supporting humanitarian needs, human rights and monitoring, it should be noted that the Canada Fund for Local Initiatives (CFLI) is delegated to and administered by Canada's High Commissioner in Harare. It is a program of development assistance intended to finance small projects involving assistance to local populations or organizations, not a humanitarian assistance program. In 2002-03, the figures for the

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

Canada Fund to Zimbabwe were \$275,000. These figures are at the high end of the spectrum for the category of countries where CIDA has a bilateral programming presence, such as in Zimbabwe. The Canada Fund expenditures in Zimbabwe complements the bilateral assistance programme which operates exclusively through non-governmental channels.

In addition to the Canada Fund, there are three responsive funds which are managed locally and directed exclusively to civil society organizations - the Gender Equity Support Fund (\$500,000 in 2003-04); the Rights, Democracy and Governance Fund (\$700,000 in 2003-04); and the Environment Responsive Fund (\$600,000 in 2003-04). These funds can be and are used to support human rights and monitoring activities. For example, despite ongoing intimidation and repressive measures, CIDA's support to the Zimbabwe Electoral Support Network enabled it to develop a voter education programme which resulted in increased awareness of voter registration procedures, the importance of voting, and the importance of tolerance and peaceful elections. The campaign included inserts and ads in newspapers over 6 months; and distribution of 5,000,000 flyers, 500,000 pamphlets, 3,000 voter education guides, 500,000 posters, 2,000 t-shirts, and 500,000 calendars. This was supplemented by about 100 public meetings and radio programs.

Recommendation 4.2

The Sub-Committee agrees with Mr. Loevinsohn's assessment that the "health sector... has been under-supported" in Zimbabwe and that "a massive international effort" is needed to address the urgent health crisis caused by the conjunction of the HIV/AIDS pandemic, malaria, tuberculosis and widespread malnutrition.

The Government agrees that Zimbabwe needs urgent support for the health sector. Funding for health interventions in most emergency situations typically remains low relative to funding levels for food aid. In southern Africa, the 2002-03 food aid appeal was over 97% resourced whereas the non-food appeal remained less than 35% funded. In contrast, in 2002/03, Canada's response to crisis in southern Africa was almost evenly divided, providing \$30 million to support food and nutritional projects and over \$25 million for non-food projects. Funding for the health sector in Zimbabwe specifically has been hindered by structural problems within the Ministry of Health and understandable donor reluctance to fund the Government of Zimbabwe. There is a need for donors and implementing agencies alike to pay increased attention to the life-saving impact of health and child survival services in emergency situations, such as the provision of immunizations against childhood diseases, essential drugs to treat opportunistic infections and insecticide treated bed-nets to prevent malaria.

While humanitarian aid can provide short-term relief to "fill in" where gaps exist in the health care system (e.g. ensure that basic drugs, vaccines, supplies and services remain available to the public),

longer-term developmental programming is better positioned to address some of the underlying constraints to the delivery of health services in Zimbabwe. The Canadian International Development Agency (CIDA) supports the Global Fund to Fight AIDS, TB and Malaria to which Canada has pledged \$150 million (US\$100 million) over four years (through which a country coordinated proposal for Zimbabwe valued at over US\$6.7 million to help fight malaria and HIV/AIDS has been approved). Also, HIV/AIDS is a specific area of focus for CIDA bilateral program in Zimbabwe. A bilateral project (\$4.6 million over three years) supporting church hospitals and aiming at preventing transmission of HIV from mother to child has been initiated recently.

Recommendation 4.3

In light of the deteriorating political and human rights situation in Zimbabwe, the Sub-Committee calls on the government to intensify its efforts at all levels to bring about a peaceful resolution of the crisis. It urges the government to:

- (i) increase and maintain consistent diplomatic and public pressure on the government of Robert Mugabe, including by continuing existing administrative actions announced over the past two years, and by working towards the creation of a special international tribunal to prosecute those responsible for the most serious human rights abuses;*
- (ii) increase the monitoring of the situation on the ground through its High Commission;*
- (iii) strongly encourage other African leaders, especially the presidents of Nigeria and South Africa, to show unwavering commitment to human rights, democracy and good governance in their dealings with President Mugabe's government, and to push for the creation of inter-party negotiations aimed at resolving the current crisis;*
- (iv) intensify efforts within the Commonwealth to find a unified position aimed at bringing about a peaceful resolution of the crisis (this could include a new fact-finding mission of the Commonwealth Ministerial Action Group and should include Zimbabwe's suspension from the Commonwealth pending a resolution of the current crisis);*
- (v) work with other like-minded African nations towards finding a peaceful resolution to the current crisis; and*
- (vi) consider freezing the personal assets and reinforcing the travel restriction on Mr. Mugabe and others responsible for the most serious human rights abuses.*

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

Canada has and will continue to exert clear and consistent diplomatic and public pressure on the Government of Zimbabwe.

(i) At the United Nations Commission on Human Rights (UNCHR) in 2002 and 2003, Canada co-sponsored a resolution condemning the ongoing human rights violations in Zimbabwe. On the ground, Canada's diplomatic representatives delivered a formal demarche this past spring regarding the increased violence toward and intimidation of the opposition. Canada will continue the suspension of military sales, training and co-operation, government-to-government development assistance and technical co-operation and travel restrictions on senior government representatives until there is real and irreversible change in Zimbabwe.

Canada was a leader in the establishment of the International Criminal Court. We strongly believe that such a global and multilateral institution provides the best mechanism for ensuring the accountability of those accused of genocide, crimes against humanity and war crimes. As Zimbabwe is not a signatory, the ICC has no jurisdiction and thus Robert Mugabe cannot be indicted by the Court in the absence of a UN Security Council Resolution calling for ICC action. Nevertheless, Canada will continue to work in other multilateral fora, including the UNCHR, to encourage respect for human rights in Zimbabwe, and to condemn those responsible for the most serious human rights abuses.

(ii) Members of the Canadian High Commission in Harare have and will continue to maintain a strong presence on the ground. Monitoring of political rallies, public strikes and other peaceful protests forms a fundamental part of the work of Canada's High Commission in Zimbabwe. Our representatives speak regularly with representatives of all political parties, the National Constitutional Assembly and civil society organizations.

(iii), (iv) and (v) Canada must work with its international partners and through existing multilateral mechanisms in responding to the crisis in Zimbabwe. On a bilateral basis, responding to the crisis forms part of discussions with our fellow Caribbean and African Commonwealth members. Such discussions also form part of regular bilateral discussions at the highest level, for example during the 2003 state visit to Canada of the President of Mozambique. The issue will also be raised with President Mbeki during his visit to Canada in November 2003. We strongly support the efforts of those leaders in the southern African region who are best placed to influence directly the behaviour of representatives of the Government of Zimbabwe.

Canada's efforts within the Commonwealth are ongoing. We have fully supported Commonwealth measures to date to address the situation in Zimbabwe. The Government welcomed the March 2002 conclusion of the Commonwealth Troika that Zimbabwe should be suspended from the Councils of the Commonwealth for one year. Members suspended from the Councils of the Commonwealth have, under the conditions established by the Millbrook Plan of Action, two years to demonstrate

their adherence to the Harare Principles. After the two year period, Heads of Government may consider fully suspending the Member from the Commonwealth.

Canada believes that Zimbabwe continues to violate the Harare Principles, and has not undertaken the reforms specified in the Marlborough House Statement of March 2002 that would allow for the lifting of the suspension. Given the importance of this issue to the Commonwealth, both the Prime Minister and Minister Graham held close consultations with Mr. Donald McKinnon, Commonwealth Secretary-General, during his visit to Canada in May 2003. Ensuring a consistent and consensual Commonwealth response to the crisis in Zimbabwe will be a key objective for Canada at the Commonwealth Heads of Government Meeting in Nigeria in December 2003.

(vi) Canada instituted a visa regime for Zimbabweans in December 2001. This measure was complemented by the Prime Minister's statement of March 2002 indicating that senior members of the present government are not welcome in Canada. These measures will remain in place until such time as there is real and irreversible change in Zimbabwe.

Canadian sanctions policy is oriented toward multilateral action. Existing legislation has specific criteria for the imposition of sanctions by Canada, including the passage of a resolution by an organization of which we are a member calling on its members to do so. To date, no organization of which we are a member has passed such a resolution. We continue to work with our partners, in the Commonwealth and elsewhere, to determine the appropriate means and timing to apply pressure against the Government of Zimbabwe.

Recommendation 4.4

At the same, the Government of Canada must prepare to assist the government of Zimbabwe quickly, when the current situation is resolved, by providing assistance in areas such as equitable land reform, public and private sector capacity-building, training of police and judiciary, rebuilding the health and agriculture sectors, and strengthening civil society organizations.

By maintaining a bilateral presence in Zimbabwe through a development program that is solely directed to civil society organizations the Canadian International Development Agency (CIDA) is well positioned to respond and assist when the conditions change positively on the ground. The Minister for International Cooperation has recently approved an increase to the Zimbabwe programme for up to \$5 million per year in support of programming for civil society. Support for civil society is key not only for the short-term but also for a future longer-term program.

The current bilateral program is also focussed strategically in the key sectors of human rights, democracy and good governance; the environment and food security; and HIV/AIDS. Focussing the

program in these sectors not only serves to address the current needs in Zimbabwe, but it also positions the program for key longer-term sectors. A renewed program in Zimbabwe would be built in these sectors using our ongoing relationships with civil society partners as a base, and eventually re-engaging more directly with the Government of Zimbabwe. However limited in the present context, any intensification of activities would require the allocation of additional resources through the appropriate Canadian governmental and political process.

Armed Conflicts

Recommendation 5.1

The Sub-Committee believes that more must be done to address the problem of the illegal exploitation of natural resources in sub-Saharan Africa, and to examine and deal with corporate complicity in the illegal exploitation of raw materials. It calls on the government to use all possible legal and other means to hold Canadian companies to internationally agreed-upon standards of corporate conduct, as they have been defined, for example, in the nine principles of the UN Global Compact on corporate responsibility and in the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, which have been endorsed by the government.

and

Recommendation 5.4

The Sub-Committee commends the UN Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of the Congo for its work. It urges the Panel to complete its work on corporate complicity in the plundering of the country's natural wealth. The Sub-Committee calls on the Government to:

(i): follow up on any claims made by the Panel that specific Canadian companies have engaged in conduct that violates the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, by conducting its own investigations and taking action where warranted;

(ii) consider seriously implementing unilaterally - where possible - the recommendations made by the Panel with regard to "Persons for whom the Panel recommends a travel ban and financial restrictions"; and

(iii) help develop multilateral mechanisms, through the OECD and the United Nations, to provide greater incentives for companies to comply with agreed-upon standards of politically, socially and environmentally responsible corporate conduct.

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

The Government agrees with the importance of dealing effectively with the link between illegal exploitation of natural resources and conflict, both in general in sub-Saharan Africa and in the case of the Democratic Republic of the Congo (DRC).

Canada has played a multifaceted role to address the economic dimensions of armed conflict. While on the Security Council (1999-2000), Canada was instrumental in exposing the link between diamonds and war in Angola and strengthening the monitoring of sanctions against the Angolan rebel movement (UNITA). Canada has also played a proactive role in the Kimberley Process, which established an international certification scheme to tighten controls over the trade in rough diamonds. The scheme came into effect on January 1, 2003, and Canada is implementing it under new legislation, the *Export and Import of Rough Diamonds Act*, passed by Parliament on December 12, 2002.

Additionally, the G8 Africa Action Plan adopted at the Kananaskis Summit highlighted the link between armed conflict and the exploitation of natural resources. This work has been supplemented by initiatives aimed at developing voluntary measures that companies can take to mitigate the negative effects of their activities in zones of conflict or insecurity.

With regard to the UN Global Compact and the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, in today's global economy, businesses are under increasing market pressure from a diverse group of stakeholders to ensure that revenue is earned in a socially responsible manner. Failure to do so can result in lack of investor confidence and poor performance. To ensure healthy economies, the Government works to support market-based incentives by facilitating public dialogue with businesses, labour groups and NGOs to raise awareness of corporate social responsibility, and by developing and promoting international corporate social responsibility (CSR) instruments.

Promotion of the OECD Guidelines is central to the Government's CSR strategy. The Canadian National Contact Point (NCP) for the Guidelines, in addition to having a responsibility to promote and implement the Guidelines, is obligated to respond to interested organizations and community groups that raise a complaint about the operations of a company. If the complaint has merit, the NCP's task is to facilitate a dialogue between the company and the interested party with a view to resolving the issue at hand. The NCP can issue a public statement in the event that the issue remains unresolved. This follow-up mechanism acts as an incentive for business to respect the Guidelines.

At the UN, Canada is exploring opportunities to better understand and advance the issue of business in conflict zones. The main UN mechanism is the Global Compact, which Canada supports. The UN Global Compact is a voluntary corporate citizenship initiative based on nine principles in the areas of human rights, labour and the environment. Furthermore, it brings companies together with UN agencies, labour, non-governmental organizations and other civil-society actors to foster action and partnerships in the pursuit of good corporate citizenship. In the area of business and conflict, the

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

Global Compact launched in 2001 a policy dialogue on the role of the private sector in zones of conflict. Canada has agreed in principle to fund a workshop in Colombia, currently planned for Fall 2003, in the context of this initiative.

With regard to the report by the UN Panel, Canada welcomed the Panel Report but noted that the Panel had done itself and the process a disservice by including Annex III, the content of which was not substantiated in the body of the report. This Annex diverted attention from other valuable information and conclusions in the report. A number of UN members, including Canada, advocated the extension of the Panel's mandate to undertake further work on illegal mining activities in the DRC and issues relating to Annex III. The mandate was extended in January 2003 through UNSC resolution 1457.

With regard to following-up on specific Canadian companies named in the Panel report, officials of the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) have communicated regularly with six of the eight listed Canadian companies (one company no longer exists and a second has ceased to be active in mining). They were encouraged to follow up with the Panel on matters relating to Annex III. All six companies, only two of which have actual operations in the DRC, met and/or communicated in writing with the Panel, arguing that their activities in the DRC were not in violation of the Guidelines. Subsequently, a meeting was convened by DFAIT officials, including officials of Canada's NCP for the OECD Guidelines, with the companies to discuss the UN process, business operations in the DRC and the OECD Guidelines.

DFAIT and NCP officials also communicated and met with NGOs interested in the Panel's findings. The discussion focussed on the Panel Report, the OECD Guidelines and the Government's approach to promoting corporate social responsibility.

Canadian NCP officials, along with NCP officials of nine other OECD member countries, met in Paris with representatives of the UN Panel in April 2003. The NCPs offered to cooperate with the Panel and requested that the Panel share with them information pertaining to companies' violation of the Guidelines.

The Panel's extended mandate will result in the issuance of a follow-up report which, among other things, will reflect its discussions with the companies listed in Annex III. The release of the next report is anticipated for November 2003.

The Government, including the Canadian NCP, will await the release of the Panel's next report before taking further action with respect to Canadian companies listed in Annex III of the October 2002 Report. The Government is considering a range of options for responding in the event that Canadian companies continue to be identified as violating the OECD Guidelines or operating in a socially irresponsible manner. Moreover, the Canadian NCP is currently considering ways to

improve the promotion of the OECD Guidelines, and CSR generally, with companies operating in conflict zones such as the DRC. The Government is also actively promoting work at the OECD and in other fora on the issue of responsible business conduct in conflict zones.

With regard to “Persons for whom the Panel recommends a travel ban [...]”, the Government would carefully examine any visa application that would be submitted by such persons and would apply the *Immigration and Refugee Protection Act*, and particularly its section 35 (Inadmissibility - Human or international rights violations):

35. (1) A permanent resident or a foreign national is inadmissible on grounds of violating human or international rights for:

(a) committing an act outside Canada that constitutes an offence referred to in sections 4 to 7 of the Crimes Against Humanity and War Crimes Act;

(b) being a prescribed senior official in the service of a government that, in the opinion of the Minister, engages or has engaged in terrorism, systematic or gross human rights violations, or genocide, a war crime or a crime against humanity within the meaning of subsections 6(3) to (5) of the Crimes Against Humanity and War Crimes Act; or

(c) being a person, other than a permanent resident, whose entry into or stay in Canada is restricted pursuant to a decision, resolution or measure of an international organization of states or association of states, of which Canada is a member, that imposes sanctions on a country against which Canada has imposed or has agreed to impose sanctions in concert with that organization or association.

Exception: (2) Paragraphs (1)(b) and (c) do not apply in the case of a permanent resident or a foreign national who satisfies the Minister that their presence in Canada would not be detrimental to the national interest.

If the United Nations or any international organization of which Canada is a member, decide to follow the Panel's recommendation and put in place sanctions, Canada, as a member, would apply those sanctions, including a travel ban on those individuals identified by the Panel. To date, no organisation which Canada is a member, has passed such a resolution.

With regard to the issue of financial assets, the October 2002 UN Panel report recommended that, after a grace period of four to five months, individuals named on Annex 2 of its report could be subject to an asset freeze and companies named on Annex 1 could be subject to a ban on accessing

banking facilities and other financial institutions and from receiving funding from international financial institutions.

These recommendations were made to the Security Council which noted in its resolution 1457 (2003) that the Panel was to follow up with a view to verifying, reinforcing and/or clearing the names of those mentioned in the report. As an initial point, it would be premature for Canada to start imposing sanctions until this follow up work is completed.

In addition, as the United Nations Security Council is seized of the situation in the DRC, including the peace process, and is assessing the various tools for promoting peace such as peacekeepers and the possibility of imposing targeted sanctions against individuals and companies named in the Panel's reports, Canada should not try to pre-empt or prejudge the decision of the Security Council as to the appropriate tools and timing for their use to achieve a peaceful solution. Therefore, in this situation, Canada should defer to the Security Council and await its decision on the imposition of sanctions rather than acting unilaterally.

Recommendation 5.2

The Sub-Committee urges the government to seriously consider contributing a significant contingent of troops and police to the United Nations security force in the Democratic Republic of the Congo, where Canada's expertise in peacekeeping and post-conflict rebuilding and our good reputation in the region would allow us to make a substantial contribution to resolving the crisis. The Sub-Committee understands that this may have implication for Canada's involvement in other multilateral efforts, but believe that the urgency and magnitude of this humanitarian crisis must make it a priority for the government.

The Government is presently not considering a further significant military contribution to the United Nations Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUC). However, the Government is considering the feasibility of a non-military contribution.

Canada is providing seven military staff officers to MONUC and most recently provided tactical airlift support (two C-130 aircraft) to the Interim Emergency Multinational Force for Bunia to address the continued fighting in the Ituri province.

Canada deploys approximately 4500 troops on international operations throughout the world, representing an estimated 25% of the combat capability of the Canadian Forces – among the highest deployment ratios of all our NATO allies. The high operational tempo of the Canadian Forces over the past twelve years has placed a premium on the need to allow our soldiers to recuperate and to re-train for subsequent missions to ensure that the capacity of the Canadian Forces to provide a

multipurpose, combat-capable force remains effective and sustainable. The Government has a duty to ensure the well-being of the men and women who undertake these challenging and at times risky missions.

Canada's forces are currently deployed to essential tasks in Bosnia and Afghanistan, as well as elsewhere. Canada currently has 1200 Canadian Forces personnel deployed to the NATO-led Stabilisation Force (SFOR) in Bosnia-Herzegovina and 1900 to the NATO-led International Security Assistance Force (ISAF) in Kabul, Afghanistan. Our allies are counting on us to live up to these commitments, which leaves Canada with little flexibility for substantial new deployments until the end of 2004. A Canadian drawdown in these regions would require another country to make up the difference.

Recommendation 5.3

The Sub-Committee calls on the government to intensify its efforts to reach agreement in the United Nations and through other multilateral channels to act immediately and forcefully to bring an end to the fighting in the Democratic Republic of the Congo, to start a massive humanitarian relief effort and to commit the international community to play its part in achieving long-term stability and development in the region.

The first prerequisite to ending the violence in the Democratic Republic of the Congo (DRC) is a functional, transition government of national unity. Canada will continue its support of the transition as a member of the International Committee in Support of the Transition (ICST) and through the activities of Canada's Special Envoy for the Democratic Republic of the Congo and the Great Lakes (Marc-André Brault). The Special Envoy has been a deciding factor in Canada's policy towards the DRC, helping to create the necessary conditions for peace and laying the groundwork for a better coordination within the international community in support of the peace process. Canada's Special Envoy will continue to support international efforts to resolve the difficult problems in the DRC.

The UN Secretary General has appointed Maurice Baril (a retired Canadian general) to work with the UN Special Representative and Congolese parties to find a solution to the problem of reorganizing the armed forces. The June 29, 2003 agreement on this issue removed the last barrier to setting up the transition government, which took place on July 19. This should contribute greatly to a return of peace and stability in the DRC, and by extension, the entire region. This Congolese government will have to lead the country into its first democratic elections within two or three years.

The Canadian International Development Agency (CIDA) will continue to play an important role in Canada's support. Since 1998, CIDA has spent over \$80 million in the DRC, including a

commitment of \$15.3 million for the Great Lakes Region Demobilization and Reintegration Programme. CIDA intends on maintaining strategic support during the transition period.

Given the extent of DRC's humanitarian disaster, this situation remains a priority of CIDA's Humanitarian Assistance Program. This humanitarian assistance addresses the areas of basic needs and protection of the civilian population. Canada is also participating actively in efforts to improve coordination of the humanitarian system in the DRC. Approximately \$10 million has been allocated for 2003/04 in response to the humanitarian disaster in the eastern DRC (including Ituri) and needs throughout the rest of the country. Moreover, Canada continues to urge the parties to the conflict to respect international humanitarian law and is stressing the importance of full, safe and unhindered humanitarian access and the protection of civilians, including humanitarian personnel.

With regard to achieving peace and security in the Great Lakes region, the Minister of Foreign Affairs has accepted the UN's invitation to chair the *Groupe des amis du Secrétaire général des Nations Unies pour les Grands Lacs* [group of friends of the Secretary General of the United Nations for the Great Lakes] and is actively participating in the International Conference on the Great Lakes Region (*Conférence internationale sur la région des Grands Lacs/CIRGL*) process. This process will include programs on such varied themes as peace and security, governance and democracy, and economic development and regional integration. Canada will also provide funding for up to \$100,000 for a conference on peace and security in the Great Lakes, organized by the International Peace Academy.

Part III of the Report: Conclusion

Recommendation 6.1

The Sub-Committee urges the government to immediately increase its contributions to ongoing relief efforts in response to the urgent humanitarian crises in sub-Saharan Africa.

The Government agrees with this recommendation. Last fiscal year, the Government stepped up its humanitarian assistance programming in sub-Saharan Africa, particularly in response to the food shortages in southern Africa and the Horn of Africa. This year, and for the foreseeable future, sub-Saharan Africa will remain the Government's overall priority for humanitarian assistance, notwithstanding significant humanitarian responses that may take place elsewhere in the world. The Government has already increased its base humanitarian assistance budget allocation to sub-Saharan Africa this fiscal year, even as it has simultaneously responded to the Iraq crisis (funding for which is over and above the base humanitarian budget). The Government will continue to keep the humanitarian situation in Africa first and foremost in mind when reviewing the allocation of humanitarian budgets.

Recommendation 6.2

Resolving the urgent humanitarian crises in sub-Saharan Africa and overcoming obstacles to long-term development both require a more integrated approach to foreign policy, where diplomacy, defence and development are closely linked. The Sub-Committee calls on the government to intensify its efforts in this area, for example along the lines of current work at CIDA on the security-development nexus.

The war on international terrorism is a case in point where diplomatic, military and development resources have been deployed in an integrated fashion to increase national and international security. Canadians themselves recognize this new reality. During Foreign Minister Graham's recent foreign policy consultations, Canadians urged greater policy coherence among the departments and agencies responsible for diplomacy, defence and development in order for Canada to achieve more in the world.

The G8 Summit last year in Kananaskis focussed on combatting terrorism, as well as building a new partnership for African development and strengthening global economic growth. These objectives are mutually reinforcing, given our belief that terrorism is less likely to take root in communities and nations that are prosperous, stable and open.

In concert with the Canadian International Development Agency (CIDA), the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) is paying particular attention to the promotion of good governance and human security in Africa. In the G8 Africa Action Plan, peace and security, as in the New Partnership for Africa's Development itself, are considered as essential conditions to end crises in Africa and ensure future development of the continent. At the Évian Summit, G8 Leaders agreed on a plan to reinforce Africa's capacity to undertake peacekeeping operations. They also agreed to keep working together in support of mine action and small arms control in Africa. These actions point to a clear recognition of the security-development nexus.

CIDA is currently developing a policy framework, in close consultation with DFAIT and the Department of National Defence, that would strengthen its commitment to programming in fragile states in crisis, provide strategic direction for country engagement and offer a toolbox to guide activities in such countries. CIDA is also looking at the development of new policy tools in the area of security sector reform. These frameworks and tools will reflect CIDA's active engagement and commitment to an all-of-government approach to conflict prevention, peacebuilding and post-conflict reconstruction, as well as its close collaboration with other donors in the context of the OECD Development Assistance Committee Task Force on Conflict, Peace and Development Cooperation.

Recommendation 6.3

Such policy changes alone, however, cannot succeed in meeting the needs of sub-Saharan Africa or in allowing Canada to play a much greater role in long-term development without adequate resources. The Sub-Committee calls on the government to further increase and sustain the amount spent on all the major elements of Canadian foreign policy programs, including diplomacy, defence and development assistance. The Sub-Committee notes the concern expressed regarding resources devoted to diplomacy.

The fiscal discipline that the Government has exercised over the last decade will now enable it to re-invest in its foreign policy programs. Canada is committed to doubling its international assistance by the year 2010, and earmark at least half of that increase for Africa as part of Canada's support for the New Partnership for Africa's Development. The new security challenges brought about by the terrorist attacks of September 2001, along with Canada's commitment to help re-build failed and failing states, where this is feasible, will continue to place demands on the Department of Foreign Affairs and International Trade, the Canadian International Development Agency and the Department of National Defence. Given these factors, the Government is increasingly prepared to consider assisting in these situations.

Recommendation 6.4

The Sub-Committee welcomes both the clearer focus of Canadian development assistance and the government's commitment to double its aid budget by 2010. However, the Sub-Committee notes the estimate of the Canadian Council for International Cooperation that the planned increases will not permit Canada to achieve the UN's target for official development assistance (ODA) of 0.7% of GNP until 2040, 25 years after many of the UN Millennium Development Goals are to be achieved. It therefore supports the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade's 2002 recommendation that Canada should propose a realistic timetable for achieving the UN's ODA target of 0.7% and should lobby its G8 partners to increase their level of ODA for Africa, with the objective of rapidly raising the overall level of assistance from the G8 members to that of the average of the non-G8 donor countries, currently 0.46% of GNP.

Over recent years Canada has demonstrated a clearer focus in strengthening aid effectiveness and fostering coherence in our development policies and programs. The Sub-Committee's acknowledgment of these important developments is evidence of our progress.

As noted by the Sub-Committee, the recent Speech from the Throne committed Canada to doubling our international assistance by the year 2010. The Budget Speech delivered on this commitment with an additional \$1.4 billion in the International Assistance Envelope (IAE) over three years,

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

representing an 8% per annum increase. At Kananaskis in 2002, Canada and its G8 partners agreed that 50% or more of those new resources could be directed to African nations that embrace and implement the principles of the New Partnership for Africa's Development, which are defined as promoting peace and security, good governance and human rights.

Canada demonstrated leadership and set an example to its G8 partners by announcing the establishment of the \$500 million Canada Fund for Africa and the increase in the development assistance budget, prior to, and in anticipation of, the Kananaskis Summit.

Since the creation of the \$500 million Canada Fund for Africa announced in the 2001 Budget, and with the commitment to earmark at least half of all new increases in assistance to Africa, Canada has moved actively towards additional programming in Africa. More needs to be done to help Africa, and Canada is doing more through concrete programming in governance, peace and security, agriculture, trade and investment, and basic education in some of the poorest African countries.

With respect to the recommendation that Canada should propose a realistic timetable for achieving the ODA target of 0.7%, Canada's increase in the last budget marks an important step in that direction. In addition, the government is also acting on the trade front, having eliminated tariffs and quotas on most imports from the least developed countries.

At the same time our Official Development Assistance as a percentage of Gross National Income (ODA/GNI) ratio is higher. In 2001 this ratio was 0.22%, and with the preliminary figures for 2002, Canada is estimated to be at 0.28%. This ratio would bring Canada from 5th to 3rd position among the G7. Despite these advances it is unlikely that we will maintain this position, in part because of growth in other donor countries and in part due to an expected decline in the substantial debt forgiveness seen in 2002.

We are working closely with our G8 partners in various international committees with the objective of improving the overall effectiveness of our aid through greater harmonization of our programming, practices and procedures with other donors. Specifically, we are on track in focussing our assistance on fewer countries, which are committed to economic and social reform and improved governance. We are investing in sectors that are key to sustainable development and where we can make the difference in fast track investments in education and health, including HIV/AIDS. Finally, we are developing more policy coherence with non-aid policies e.g. untying policies, market access to LDCs and co-ordinating better with other donor countries.

Recommendation 6.5

Many of the current crises in sub-Saharan Africa are the result of regional rather than national developments. The government should therefore consider adopting a greater regional focus in its development programming in Africa, and integrate a regional focus with development cooperation with its countries of concentration.

The Government supports this recommendation and recognizes that many development challenges in Africa affect not only individual nations but neighbouring countries as well. For example, health threats and environmental problems can be tackled only when affected countries work toward collective solutions. Equally, peace and security problems in one country may have causes and/or effects in neighbouring countries, requiring regional approaches and responses, such as in recent events in West Africa (Sierra Leone and Liberia).

The Canadian International Development Agency (CIDA) already takes a regional focus in many of its development programmes in Africa. For example, the Canada Fund for Africa supports initiatives and mostly large-scale programmes, at both the regional and pan-Africa levels, which will have an impact on sustainable development in Africa. With regard to peace and security, the Canada Fund for Africa and CIDA's Pan Africa Programme are supporting the efforts of the African Union to help resolve conflicts across the continent. Additional support is also provided by CIDA to the Economic Community of West African States (ECOWAS), at a regional level, to help resolve conflicts. In Central Africa, Canada is also developing a regional approach to the Great Lakes region, working towards the holding of an International Conference for the Great Lakes Region.

Through its Pan Africa program, CIDA supports African nations in working together to develop solutions to multi-regional challenges. In fact, Canada is the first international donor to establish a program to support pan-African institutions that want to develop their organizational capabilities to better manage large trans-boundary issues and shared challenges. Along with other donors, and African members, the Program supports such organisations as the African Virtual University, the Regional AIDS Training Network, the Nile Basin Initiative and the African Capacity Building Foundation. All contribute to addressing continental development issues and to building multi-regional cooperation.

The Government is currently working to achieve a better coordination among Departments on questions relating to peace and security. It is expected that these efforts could result in addressing conflict prevention in countries of focus while providing for regional scope to respond to peace and security issues.



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

DOC
CA1
EA
2003H37
EXF

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU
RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**LE VIH/SIDA ET LA CATASTROPHE HUMANITAIRE
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

SEPTEMBRE 2003

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20003933 0

DOCS

CA1 EA 2003H37 EXF

Government response to the Report
of the Standing Committee on

Foreign Affairs and International

Trade : HIV/AIDS and the humanitar

16500105(E) 16500108(F)

.B3719728(E) .B3719844(F)

Doc
.b3719844(F)
.b3719728(E)

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 2 |
| <u>Partie II du rapport: Crises urgentes en Afrique subsaharienne</u> | |
| <u>Pandémie de VIH/sida</u> | |
| Recommandation 1.1 | 4 |
| Recommandation 1.2 | 7 |
| Recommandation 1.3 | 9 |
| Recommandation 1.4 | 11 |
| <u>Pénuries alimentaires et famine</u> | |
| Recommandation 2.1 | 13 |
| Recommandation 2.2 | 14 |
| Recommandation 2.3 | 15 |
| Recommandation 2.4 | 17 |
| <u>Droits de la personne, démocratie, et bonne gouvernance</u> | |
| Recommandation 3.1 | 19 |
| Recommandation 3.2 | 20 |
| Recommandation 3.3 | 21 |
| Recommandation 3.4 | 23 |
| <u>Le cas du Zimbabwe</u> | |
| Recommandation 4.1 | 24 |
| Recommandation 4.2 | 26 |
| Recommandations 4.3 (i - vi) | 27 |
| Recommandation 4.4 | 29 |
| <u>Conflits armés</u> | |
| Recommandations 5.1 & 5.4 (i - iii) | 30 |
| Recommandation 5.2 | 35 |
| Recommandation 5.3 | 36 |
| <u>Partie III du rapport: Conclusion</u> | |
| Recommandation 6.1 | 37 |
| Recommandation 6.2 | 38 |
| Recommandation 6.3 | 39 |
| Recommandation 6.4 | 40 |
| Recommandation 6.5 | 41 |

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

Nota : Sauf indication contraire, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens.

Introduction

Le gouvernement remercie le président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et les membres du Sous-comité des droits de la personne et du développement international pour les travaux qui ont permis la rédaction du rapport de juin 2003 intitulé : *Le VIH/sida et la catastrophe humanitaire en Afrique subsaharienne*.

Le gouvernement félicite le Sous-comité pour sa décision de porter son attention sur le VIH/sida et la crise humanitaire en Afrique subsaharienne. Qualitativement et quantitativement, l'Afrique subsaharienne est davantage touchée par ces problèmes que toute autre région du monde. L'attention opportune du Sous-comité témoigne des préoccupations d'un grand nombre de Canadiens et de parlementaires au sujet des répercussions de ces problèmes sur l'Afrique et sur les Africains et des initiatives que le Canada peut et devrait prendre pour aider à les résoudre. Le gouvernement partage ces préoccupations.

Le rapport signale cinq facteurs clés liés aux crises humanitaires en Afrique subsaharienne : la pandémie de VIH/sida; les pénuries alimentaires et la famine; une mise en application des droits de la personne, de la démocratie et de la bonne gouvernance qui laisse parfois à désirer; la situation au Zimbabwe; et les conflits armés. Une fois de plus, le gouvernement félicite le Sous-comité pour sa décision de se pencher sur ces facteurs. Ces derniers sont essentiels à la stabilité et la prospérité futures dans la région où dominant le discours politique. Ces facteurs sont également directement liés à cinq volets clés des priorités du Canada en matière de politique étrangère : notre intérêt pour un monde stable, sûr et prospère et la diffusion à l'étranger de valeurs canadiennes comme le développement démocratique, la primauté du droit et les droits de la personne.

Dans le discours du Trône de septembre 2002, le gouvernement a déclaré son intention d'augmenter son appui au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'initiative visant à réaliser une croissance durable en Afrique. C'était une confirmation de l'engagement que le Canada avait pris au Sommet du G8 de 2001, en Italie, à savoir, mettre l'Afrique à l'avant-plan des priorités internationales, et ce dans le contexte de la réponse du G8 au NEPAD.

À titre de président du G8 en 2002, le Canada a assuré le leadership international nécessaire pour accomplir cette tâche. Malgré un contexte international imprévisible et des événements tumultueux – les attaques terroristes de septembre 2001 et la guerre en Afghanistan –, le premier ministre a veillé à ce que l'Afrique reste un des principaux points à l'ordre du jour du Sommet de Kananaskis. L'adoption du Plan d'action pour l'Afrique du G8 dans le cadre de ce Sommet complète le NEPAD en définissant un nouveau partenariat entre le G8 et les pays d'Afrique, plan qui est axé, entre autres,

sur l'octroi des ressources nécessaires pour régler la plupart des problèmes signalés dans le rapport du Sous-comité.

Le Canada respecte ces engagements. En matière d'aide, nous nous sommes engagés à fournir 6 milliards \$ en ressources nouvelles ou existantes, sur une période de cinq ans, à partir du Sommet de Kananaskis de 2002. Dans le cadre de cet effort, le Canada a établi le Fonds canadien pour l'Afrique (500 millions \$) pour appuyer les objectifs du Plan d'action pour l'Afrique et du NEPAD. Le Fonds est devenu fonctionnel après le Sommet de Kananaskis, sous la direction de la ministre de la Coopération internationale. Au cours du premier exercice se terminant le 31 mars 2003, le Fonds a déboursé 70 millions \$. Au Sommet d'Évian, le montant total du Fonds était engagé.

Le premier ministre s'est également engagé à augmenter l'aide internationale de 8 p. 100 par an et à destiner la moitié ou plus de ces ressources supplémentaires à l'Afrique. En conséquence, le budget fédéral de février 2003 a augmenté l'enveloppe de l'aide internationale du Canada jusqu'en 2004-2005; il s'agit de la première étape d'une initiative visant à doubler le budget de l'aide d'ici à 2010. Ce changement se traduit par une augmentation de 1,4 milliard \$ pour l'exercice 2002-2003 et les deux années suivantes, dont la moitié ou plus sera destinée à l'Afrique.

Un pourcentage important de ces ressources nouvelles ou existantes déployées en Afrique sera directement axé sur la résolution des problèmes signalés dans le rapport du Sous-comité : le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles; l'aide humanitaire pour faire face aux pénuries alimentaires, à la famine et à d'autres crises; les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance; et la paix et la sécurité.

Au Sommet du G8 de 2003 qui s'est tenu à Évian, le Canada a été avec la France le principal promoteur d'une décision visant à élargir le dialogue G8-NEPAD afin d'inclure d'autres donateurs clés et des institutions multilatérales. Les dirigeants du G8 ont manifesté clairement cet engagement permanent concernant la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Afrique du G8.

Le Rapport décrit avec précision les incidences catastrophiques directes et indirectes du VIH/sida sur toutes les couches de la société de l'Afrique subsaharienne et met l'accent sur la nécessité de mener une action soutenue. Le Canada tient à faire sa part et à jouer un rôle de leadership dans la lutte mondiale contre le VIH/sida. La Réponse indique les initiatives stratégiques et les engagements financiers accrus du Canada à ce chapitre. Les ministères et organismes fédéraux, et plus particulièrement l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Santé Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) travaillent en étroite collaboration afin d'uniformiser leurs politiques et de coordonner leurs efforts dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'échelle mondiale.

L'Afrique subsaharienne restera le point de mire des programmes humanitaires du Canada et de ses partenaires. Au cours du dernier exercice financier, le gouvernement a intensifié ses programmes d'aide humanitaire en Afrique subsaharienne, plus particulièrement en réponse aux pénuries alimentaires en Afrique du Sud et dans la Corne de l'Afrique. Durant cette même période, nous avons maintenu notre appui financier et diplomatique aux populations touchées par des conflits de pays comme le Soudan et l'Angola; nous avons en outre réagi à la suite de la détérioration de la situation au Liberia et dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Le gouvernement réagit non seulement aux symptômes des crises humanitaires en Afrique, mais il appuie aussi les efforts déployés pour y trouver des solutions pacifiques. Nous continuons de déployer des efforts pour intégrer le développement sensible aux effets des conflits à nos programmes et donner un appui ciblé aux initiatives axées sur la prévention des conflits, le règlement des conflits et les activités de réconciliation après un conflit.

Les initiatives prises par le Canada dans le but de régler les crises humanitaires en Afrique subsaharienne sont considérables, tant en termes de politique étrangère et de politique d'aide au développement qu'en ce qui concerne les ressources financières. Cependant, pour améliorer réellement la situation, un engagement à long terme de la part des gouvernements des pays d'Afrique et des pays donateurs comme le Canada sera nécessaire. La plupart des crises mentionnées dans le rapport existent depuis des années, voire des décennies. Ici aussi il faudra des années d'engagement et de persévérance pour y mettre un terme. Le gouvernement tient à soutenir cet effort par le biais de son soutien au Plan d'action pour l'Afrique du G8 et de ses programmes courants d'aide au développement et d'aide humanitaire.

Partie II du rapport : Crises urgentes en Afrique subsaharienne

Pandémie de VIH/sida

Recommandation 1.1

Le Sous-comité félicite le gouvernement pour son engagement à combattre la pandémie de VIH/sida au moyen de contributions à des programmes multilatéraux et bilatéraux. Toutefois, l'ampleur et l'urgence de la crise nécessitent des mesures et des ressources supplémentaires. Le Sous-comité est d'accord avec Stephen Lewis pour dire que la pandémie de VIH/sida a désespérément besoin d'un porte-parole parmi les pays industrialisés et que le Canada est dans une position idéale pour jouer ce rôle. Il exhorte le gouvernement à s'engager fermement et publiquement à devenir cet indispensable leader politique et moral de la lutte contre la pandémie de VIH/sida en Afrique subsaharienne. Il exhorte aussi le gouvernement à tripler sa contribution au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

Le gouvernement appuie l'opinion exprimée dans cette recommandation du Sous-comité, à savoir que le Canada est dans une position idéale pour jouer le rôle de chef de file dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a dernièrement élu le Canada vice-président pour la période de juin 2003 à juin 2004, puis président pour la période de juin 2004 à juin 2005. La ministre de la Coopération internationale représentera le Canada comme présidente du conseil d'administration. Le Canada siègera également au Conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) en janvier 2004. De plus, en novembre 2003, le gouvernement animera avec ONUSIDA et d'autres partenaires un dialogue sur les politiques, axé sur les thèmes du VIH/sida et l'usage des drogues par injection et sur l'attitude suffisante à l'égard du VIH/sida, qui se tiendra en Pologne. Le gouvernement accordera également de l'aide pour la XVI^e Conférence internationale sur le VIH/sida qui se tiendra à Toronto en 2006.

En juin 2001, les Nations Unies ont adopté la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (SEAGNU). Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont représenté le Canada à la récente réunion de suivi concernant la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (SEAGNU), au cours de laquelle le Canada et d'autres pays ont signalé des progrès dans l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la SEAGNU et ont renouvelé leur engagement dans la lutte contre le VIH/sida. Le Canada a appuyé la Déclaration, maintenant par le fait même son engagement dans le cadre de l'intervention mondiale dans la lutte contre le VIH/sida. Le Plan d'action pour l'Afrique du G8 reconnaît que le VIH/sida a des incidences sur tous les aspects du développement de l'Afrique et qu'il devrait par conséquent avoir des incidences sur tous les aspects de l'aide à l'Afrique. Le Canada a déjà mis et continuera de mettre en évidence les incidences catastrophiques du VIH/sida dans ses activités au sein des divers organismes des Nations Unies.

Le gouvernement appuie aussi l'opinion exprimée par le Sous-comité dans sa recommandation à l'effet que la nature de la pandémie de VIH/sida requiert des mesures et des ressources supplémentaires. Le VIH/sida est une priorité du gouvernement. Par le biais de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), nous participons à la lutte contre cette pandémie avec les divers gouvernements et la société civile.

Le gouvernement appuie toujours le GFATM. Compte tenu d'autres priorités qui se font concurrence et des ressources disponibles, le gouvernement n'est pas prêt actuellement à tripler sa contribution au GFATM. Toutefois, le Canada a considérablement accru le montant de l'aide financière consacrée

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

à la lutte contre la pandémie de VIH/sida. Dans le cadre de son engagement renouvelé à l'égard des priorités mondiales en matière de développement social, le Canada a pris les engagements suivants :

- il a quadruplé le financement de ses programmes concernant le VIH/sida en le portant de 20 millions \$ en 2000 à 80 millions \$ en 2005. Cette initiative représente un investissement total de 270 millions \$ sur une période de cinq ans;
- de plus, en 2001, il s'est engagé à verser une contribution de 150 millions \$ (100 millions \$ US) au GFATM, ce qui représente le huitième engagement le plus important fait par un pays en ce qui concerne ce Fonds mondial. En ce qui concerne les sommes déjà versées au Fonds, le Canada se classe au sixième rang parmi les pays donateurs (après avoir fait un classement au prorata des contributions en espèces que les divers pays membres de l'Union de la Communauté européenne se sont engagés à faire); et
- en 2002, il s'est engagé à verser 50 millions \$ supplémentaires pour appuyer les travaux de l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida (IAVI) et du Partenariat africain pour un vaccin contre le sida (AAVP).

En ce qui concerne la contribution à la lutte contre le VIH/sida à l'échelle mondiale, le montant des investissements dans les programmes de l'ACDI est passé de 14 millions \$ en 1995-1996 à un niveau prévu de 120 millions \$ en 2003-2004.

Le gouvernement collabore avec divers partenaires au développement, notamment avec plusieurs organismes des Nations Unies, des ONG canadiennes et internationales, le secteur privé et d'autres gouvernements, pour appuyer diverses initiatives bilatérales et multilatérales concernant le VIH/sida. Il est convaincu que la nature de cet appui continuera d'assurer une réaction gouvernementale globale contre le VIH/sida à l'échelle mondiale, surtout en Afrique subsaharienne. Nous continuerons de mettre en oeuvre les initiatives actuelles et d'étendre notre investissement en étant actifs dans les secteurs des soins, du traitement et du soutien accrus et en cherchant une solution aux problèmes des stigmates et de la discrimination ainsi qu'à celui des inégalités sexospécifiques en mettant tout particulièrement l'accent sur les occasions pour les pays de concentration comme le Mozambique et la Tanzanie.

En outre, l'ACDI et le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international collaboreront avec Santé Canada pour s'assurer que le volet collaboration internationale de la Stratégie canadienne renouvelée sur le VIH/sida, mise actuellement sur pied par Santé Canada, complète leur travail et contribue au plan d'action du gouvernement pour la lutte contre la pandémie mondiale de VIH/sida.

Recommandation 1.2

Le gouvernement doit également revoir ses programmes bilatéraux d'aide au développement et ses programmes d'aide humanitaire de façon à refléter les nouvelles réalités de l'Afrique subsaharienne. Le Sous-comité estime que les ressources doivent être ciblées et que les programmes d'aide au développement et d'aide humanitaire doivent refléter le fait que, dans bon nombre des pays d'Afrique, le VIH/sida est inextricablement lié à d'autres problèmes, particulièrement les pénuries alimentaires et la famine, les conflits armés et la violence politique, ainsi que les problèmes de gouvernance. Le Sous-comité estime que l'Agence canadienne de développement international devrait accorder une priorité plus grande à la lutte contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne et axer ses moyens et ses programmes sur un nombre moindre de secteurs et de pays, afin d'agir plus efficacement. Une telle démarche supposerait, d'une part, une aide humanitaire nécessaire de toute urgence pour aider les victimes du VIH/sida et pour empêcher la maladie de se répandre et, d'autre part, des programmes à plus long terme pour reconstruire les secteurs les plus affectés par la pandémie (agriculture, soins de santé, fonction publique).

Le gouvernement soutient et appuie la recommandation du Sous-comité qui préconise que les programmes bilatéraux d'aide au développement et les programmes d'aide humanitaire du gouvernement reflètent les nouvelles réalités de l'Afrique subsaharienne. Le récent énoncé de politique de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en faveur d'une aide internationale plus efficace intitulé *Le Canada contribue à un monde meilleur* est conforme à cette recommandation en ce sens qu'il s'engage à adopter une démarche plus globale en matière de coopération au développement, caractérisée par une série de principes clés et d'approches en matière de programmes axées sur un développement plus efficace. De plus, l'ACDI effectue des examens périodiques des programmes d'aide bilatéraux afin de s'assurer qu'ils sont adaptés aux nouvelles réalités de l'Afrique, qu'ils soient réorientés au besoin pour devenir plus efficaces et qu'ils permettent de mieux relever les défis actuels, notamment celui que pose l'épidémie de VIH/sida.

Le gouvernement appuie la recommandation selon laquelle il est nécessaire de cibler un nombre plus restreint de secteurs dans un plus petit nombre de pays. En décembre 2002, la ministre de la Coopération internationale a annoncé, dans le contexte de *Le Canada contribue à un monde meilleur* que le Canada accroîtra ses investissements en matière d'aide dans un nombre restreint de secteurs prioritaires dans neuf pays en développement qui ont le potentiel d'utiliser de l'aide efficacement. Six des neuf pays sont des pays d'Afrique subsaharienne et sont parmi les pays les plus pauvres du monde.

Le gouvernement appuie également la recommandation qui veut que les programmes d'aide au développement et d'aide humanitaire reflètent le fait que, dans un grand nombre des pays d'Afrique, le VIH/sida est inextricablement lié à d'autres problèmes, particulièrement les pénuries alimentaires et la famine, les conflits armés et la violence politique, ainsi que les problèmes de gouvernance.

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

L'ACDI s'assure que tous les programmes bilatéraux d'aide au développement en Afrique intègrent les problèmes de VIH/sida. Par exemple, l'attention que l'ACDI porte au secteur de l'éducation donne une occasion d'intégrer la prévention et d'agir contre les incidences immédiates et à long terme du VIH/sida. En outre, l'ACDI continuera à tenir compte de la connaissance de la réalité actuelle et future du VIH/sida en Afrique qui peut changer la nature des interventions qu'elle finance. L'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) travaillent, avec leurs partenaires du secteur humanitaire, à intégrer la prévention, les soins et la sensibilisation en matière de VIH/sida à leurs programmes d'intervention.

Une question d'ordre plus général est celle du VIH/sida et de la sécurité humaine. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) indique que dans les régions où le VIH/sida a atteint des proportions épidémiques, il détruit le tissu même de l'État – les particuliers, les familles et les communautés; les institutions économiques et sociopolitiques et même les forces militaires et policières. Cette situation a de lourdes conséquences sur la sécurité internationale (instabilité régionale et opérations de maintien de la paix, p. ex.), sur la sécurité nationale (services en uniforme, civils et militaires) et sur l'intervention humanitaire (populations vulnérables dans des contextes de crise et travailleurs humanitaires).

Le gouvernement est conscient du fait que les conflits alimentent la propagation du VIH/sida. Outre les programmes de prévention en temps de paix et à l'issue d'un conflit, l'intégration d'un volet VIH/sida dans le programme de la Banque mondiale appuyé par l'ACDI visant à démobiliser les soldats en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs aide à enrayer la propagation de la pandémie.

Dans le contexte de conflits et de catastrophes naturelles, les partenaires humanitaires sont encouragés à coordonner leurs interventions de façon plus efficace avec les acteurs du développement à long terme, notamment les gouvernements nationaux, qui sont les principaux responsables de la santé et du bien-être de leurs citoyens. En plus d'un dialogue permanent avec nos partenaires humanitaires, l'ACDI et le MAECI ont entamé des consultations interministérielles sur les possibilités pour le gouvernement d'intégrer de façon plus efficace les questions liées au VIH/sida aux programmes humanitaires et à la politique étrangère globale.

Le gouvernement convient que l'aide humanitaire nécessaire de toute urgence peut aider les victimes du VIH/sida. Cependant, en raison de sa nature même, l'aide humanitaire peut seulement aider à enrayer partiellement la propagation de la maladie. Ce sont des programmes de développement à long terme qui peuvent être les plus efficaces en matière de prévention de la propagation du VIH/sida. Les secteurs les plus touchés par la pandémie (comme l'agriculture, la santé, les services sociaux, l'éducation, la fonction publique) sont le point de mire de la plupart des programmes bilatéraux de l'ACDI. Finalement, l'ACDI répond aux besoins croissants de services de santé

reproductive et de planification familiale qui contribuent simultanément à la prévention du VIH/sida et au bien-être des femmes et des familles.

Recommandation 1.3

L'intervention en ce qui a trait à la pandémie de VIH/sida doit s'occuper davantage du fait que « les inégalités sexospécifiques alimentent l'épidémie de sida », puisque les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables à la maladie et assument une part disproportionnée du fardeau que représentent les conséquences socio-économiques de la pandémie. Le Sous-comité soutient la décision de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) de faire « la promotion de l'égalité entre les sexes [...], [ce qui] sous-tend toutes les activités de l'ACDI ».

Le gouvernement appuie cette recommandation. Il est de plus en plus admis que la suppression des inégalités sexospécifiques et le soutien de l'égalité des femmes est une condition préalable importante au ralentissement de la propagation du VIH/sida et à la stabilité économique et sociale des collectivités, surtout en Afrique australe et dans d'autres régions en développement où le nombre de personnes atteintes du VIH/sida est élevé. C'est pourquoi le Canada continue de mettre en évidence la nécessité d'accorder un rôle prépondérant aux droits des femmes, et l'importance de donner plus de moyens aux filles et aux femmes pour relever les défis associés au VIH/sida.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a renouvelé sa Politique sur l'égalité entre les sexes en 1999. L'ACDI a fait de l'égalité entre les sexes une priorité et un principe qui sous-tend toutes ses activités, en veillant à ce que l'on y intègre la problématique hommes-femmes et à ce que les femmes soient des intervenantes clés dans tous les efforts déployés pour lutter contre la pandémie de VIH/sida. Par conséquent, si diverses activités de développement appuyées par l'ACDI ont l'égalité entre les sexes pour principal objectif, tous nos objectifs en matière de développement en tiennent compte. L'égalité entre les sexes fait partie intégrante des Priorités de développement social de l'ACDI publiées en décembre 2000. Dans ce contexte, l'ACDI s'est engagée à mettre en place un plan d'action ambitieux s'étalant sur une période de cinq ans dans quatre secteurs prioritaires : soins de santé primaires et nutrition, éducation de base, protection de l'enfance et VIH/sida. D'autres initiatives stratégiques récentes de l'ACDI, notamment les énoncés de politique intitulés *Le Canada contribue à un monde meilleur* et *Multiplier les possibilités : un cadre de développement du secteur privé* s'appuient également sur la notion que l'égalité entre les sexes est essentielle pour réaliser un développement durable.

Le Plan d'action sur le VIH/sida de l'ACDI publié en juillet 2000 s'appuie sur des principes directeurs axés sur la promotion de l'égalité entre les sexes et la suppression du traitement différent réservé aux hommes et aux femmes dans les programmes concernant le VIH/sida et sur le soutien accordé aux femmes et aux filles (consistant notamment à les encourager à participer à l'élaboration,

à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes). Les incidences des divers programmes concernant le VIH/sida ainsi que de la promotion et de la protection des droits de la personne sur les relations entre les sexes, surtout sur les droits sexuels et génésiques, sont des considérations clés sur lesquelles il convient de mettre l'accent dans les programmes.

Globalement, les activités de l'ACDI relatives au VIH/sida soutiennent une approche axée sur les hommes et les femmes, tenant compte des incidences des différences qui existent entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les attentes sociales, leur rôle, leur statut et leur pouvoir économique sur la pandémie et les incidences de celle-ci sur ces facteurs. Une analyse des stéréotypes liés au sexe et un examen des possibilités de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes permettront peut-être d'instaurer un contexte propice à l'atteinte de cet objectif en permettant d'entreprendre des activités de prévention et de faire mieux face à la maladie. La recherche et l'expérience ont d'ailleurs démontré qu'en donnant aux femmes et aux hommes un accès égal aux capacités, aux ressources, aux occasions et à l'expression des opinions politiques, on leur permet de réagir de façon plus efficace à la pandémie. C'est pourquoi l'appui a été étendu aux programmes qui permettent, par exemple, de trouver d'autres activités économiques pour les femmes qui sont actuellement des professionnelles du sexe, qui aident les collectivités à recommander des façons d'intégrer l'égalité entre les sexes à un plan stratégique national concernant le VIH/sida, qui publient des documents éducatifs sur les approches en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes aux programmes sur le VIH/sida, qui font la promotion des droits à la citoyenneté et des droits juridiques des femmes et des filles et qui luttent contre la violence liée au sexe.

Le gouvernement pense également qu'une perspective vigoureuse axée sur les hommes et les femmes doit s'appuyer non seulement sur les aspects de la pandémie qui touchent le développement, mais aussi sur ceux qui touchent la politique étrangère, y compris les domaines des droits de la personne, de la sécurité, de la gouvernance et du commerce et de l'investissement. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) souligne systématiquement dans le cadre de ses activités bilatérales et multilatérales l'importance qu'il convient d'accorder aux dimensions du VIH/sida liées au sexe et saisit toutes les occasions d'appuyer les travaux de la communauté internationale dans ce domaine. Plus récemment, le Canada a joué un rôle actif dans la promotion de ce dossier à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la population et du développement et au Conseil économique et social des Nations Unies. Cette année, le Canada a participé activement aux efforts déployés par la Commission des Nations Unies sur la situation de la femme pour veiller à ce qu'on s'occupe des femmes et du VIH/sida. Le Canada a collaboré très activement avec ses partenaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) pour s'assurer que la résolution sur le VIH/sida et sur les femmes, due à l'initiative de cette Communauté, tienne compte du fait qu'il est important de protéger les droits des femmes, notamment leurs droits sexuels et génésiques et leurs droits en matière d'éducation. Le Canada a de plus apporté des encouragements et a accru récemment son appui à ONUSIDA pour faire progresser

ses efforts et mettre davantage l'accent sur les femmes et l'égalité entre les sexes dans le cadre de ses travaux, à l'échelle mondiale et nationale.

A un niveau plus concret, par exemple, le Programme de sécurité humaine (PSH) du MAECI finance des projets liés à la sécurité dans l'optique de l'affranchissement des individus de la crainte engendrée par des menaces violentes à leur sécurité, à leurs droits et à leur vie. Dans cette optique, le PSH pourrait intervenir dans des projets et des activités de défense des politiques s'intéressant à la relation entre le VIH et la prévention des conflits, la protection des civils et la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Le Canada occupe une position stratégique et continuera de faire d'importantes contributions aux efforts internationaux actuels et émergents concernant les droits des femmes et l'égalité entre les sexes en veillant à ce que l'on y intègre la problématique hommes-femmes.

Recommandation 1.4

Le Sous-comité demande au gouvernement de faire de l'accès aux médicaments dans les pays pauvres un élément prioritaire lors des négociations au sein d'organisations vouées au commerce multilatéral. Il devrait faciliter la prise des moyens recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, comme la vente de médicaments brevetés à prix plus bas dans les pays pauvres et l'accès aux médicaments génériques. Dans le but de faciliter la prise de ces moyens, le gouvernement devrait envisager d'interdire la réimportation des médicaments en provenance des pays qui profiteront de ce traitement de faveur, comme l'a fait récemment l'Union européenne.

Le gouvernement appuie très vigoureusement la conclusion du Comité permanent qu'il est nécessaire que les pays en développement pauvres aient plus aisément accès aux médicaments dont ils ont besoin pour le traitement des problèmes de santé publique, notamment en ce qui concerne le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres épidémies. Nous sommes heureux de la décision du 30 août 2003 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) apportant une solution multilatérale en ce qui concerne l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique. C'est une décision historique pour tous les pays membres de l'OMC et un volet important des efforts déployés actuellement à l'échelle mondiale pour enrayer l'épidémie de VIH/sida.

Dans une déclaration ministérielle spécifique sur les ADPIC et la santé publique faite à Doha en novembre 2001, les ministres ont confirmé que l'accord actuel sur les ADPIC renferme des dispositions, notamment celles qui concernent l'obtention obligatoire d'un permis, qui permettraient aux membres de prendre les mesures nécessaires pour faire face à de graves problèmes de santé publique comme le VIH/sida et d'autres épidémies.

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

En outre, les ministres ont confirmé que certains pays en développement pauvres dont la capacité de fabrication de produits pharmaceutiques est restreinte ou inexistante pourraient avoir des difficultés à avoir recours à ces dispositions en cas d'urgence pour la santé publique, notamment en ce qui concerne le VIH/sida. La capacité de ces pays d'importer les médicaments nécessaires pourrait être restreinte en raison d'une disposition de l'Accord sur les ADPIC qui précise que tous les médicaments produits sous le régime d'un permis obligatoire doivent être utilisés en majeure partie pour approvisionner le marché national. La décision du 30 août met toutefois en oeuvre une renonciation à l'article IX de l'accord de l'OMC permettant aux pays en développement dont la capacité de fabrication de produits pharmaceutiques est restreinte ou inexistante de délivrer un permis obligatoire pour acheter les médicaments dont ils ont besoin à d'autres pays à un prix plus abordable, tout en maintenant la protection de la propriété intellectuelle qui est essentielle à la recherche-développement de médicaments nouveaux et plus efficaces.

Des négociations sur une modification officielle à l'accord sur les ADPIC, concernant la mise en oeuvre de la décision du 30 août, seront entamées en janvier 2004. Comme par le passé, le gouvernement jouera un rôle actif afin de faire progresser ces négociations à l'OMC.

Pour ce qui est des décisions prises dernièrement à l'Organisation mondiale de la santé(OMS) au sujet de l'instauration d'un système de fixation des prix parallèle pour les médicaments brevetés, le Canada continue d'appuyer vigoureusement cette initiative et collaborera avec les responsables de l'OMS pour que ce projet se concrétise.

En ce qui concerne l'importation de médicaments à bas prix au Canada, aucune mesure de contrôle n'a été mise en place dans le cadre réglementaire actuel. Santé Canada réglemente l'approbation de tous les médicaments, génériques et innovateurs, avant que leur vente ne soit autorisée au Canada. En vertu du cadre réglementaire canadien, les fabricants de médicaments innovateurs et/ou de médicaments génériques doivent faire une soumission afin de recevoir l'approbation requise, qu'ils comptent fabriquer le médicament dans le pays ou l'importer d'un autre pays. Sans cette approbation, le médicament ne pourra pas être vendu au Canada. De plus, en ce qui concerne l'approbation d'un médicament générique, le Règlement sur les médicaments brevetés (Avis de conformité) interdit à un fabricant de médicaments génériques de commercialiser au Canada un médicament sans s'occuper d'abord des brevets détenus par la compagnie qui fabrique le médicament « de marque » dont le médicament générique est une imitation. Enfin, en ce qui concerne les fabricants tentant d'importer un médicament breveté au Canada, le prix auquel il peut être vendu est réglementé par le Conseil d'examen des médicaments brevetés. Ces mesures de contrôle sont efficaces pour ce qui est de restreindre l'importation de médicaments au Canada mais, contrairement à l'Union européenne, le Canada n'a pas adopté de loi visant spécifiquement à faire obstacle à la réimportation de médicaments de prix peu élevé.

Pénuries alimentaires et famine

Recommandation 2.1

Le Sous-comité demande au gouvernement d'augmenter ses contributions aux efforts continus de secours d'urgence, car une aide alimentaire massive est nécessaire immédiatement. Par le fait même, le gouvernement devrait essayer de mobiliser un soutien international surtout pour soulager les famines qui sévissent en Afrique australe, en Éthiopie, en Érythrée et dans la République démocratique du Congo.

Le Canada a réagi promptement et vigoureusement aux pénuries alimentaires en Afrique et dans d'autres régions du monde. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) propose d'augmenter la contribution canadienne au Programme alimentaire mondial (PAM) à 130 millions \$ cette année, au lieu de 80,6 millions \$ en 2002-2003. Bien que les affectations budgétaires pour les urgences soient faites en fonction de la gravité d'une situation précise, les montants déjà engagés et les niveaux de financement antérieurs permettent de savoir que plus de 40 p. 100 du présent budget de l'ACDI pour les urgences sera consacré à des programmes axés sur les besoins en Afrique.

Avec le concours du PAM et d'autres organismes multilatéraux, nous préconisons des mesures d'intervention plus efficaces pour les besoins immédiats et nous élaborons des systèmes mondiaux d'évaluation des besoins et d'établissement des priorités en matière de financement plus efficaces. Le « programme de cartes d'évaluation des vulnérabilités »(VAM) du Programme alimentaire mondial et son « compte de secours d'urgence » (IRA), dont le Canada est le principal donateur, sont deux exemples de notre collaboration.

En plus des mesures qu'il prend pour répondre aux besoins alimentaires immédiats en Afrique, le Canada est en faveur de l'élaboration d'une stratégie à long terme visant à permettre aux communautés africaines d'améliorer la productivité agricole. À cette fin, nous portons notre investissement global dans le secteur agricole, qui se chiffre actuellement à 95 millions \$, à 300 millions \$ en 2005-2006, en espérant atteindre le niveau de 500 millions \$ en 2007-2008. La majeure partie de ces fonds seront dépensés en Afrique.

Des données établies par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et par l'Organisation mondiale de la santé témoignent du rôle prépondérant qu'a joué l'infection dans les taux de mortalité élevés dans les pays en développement pauvres. Le Canada fait les efforts nécessaires pour que ses interventions contribuent à répondre simultanément aux besoins en matière de santé, d'eau et d'hygiène. Cette démarche accroîtra la rentabilité de nos interventions et contribuera davantage à réduire les taux de mortalité élevés observés en Afrique subsaharienne. C'est pourquoi, en plus des contributions à l'aide alimentaire faites par l'intermédiaire du PAM, nous appuyons les programmes d'enrichissement des produits alimentaires et de suppléments de nutriments mis en place dans le

contexte de l'Initiative pour les micronutriments, les programmes de santé communautaire comme les programmes de vaccination et d'immunisation des enfants mis en oeuvre en partenariat avec des organismes des Nations Unies et les programmes de dépistage sanguin mis en oeuvre par l'intermédiaire des ONG partenaires, afin de prévenir la transmission du VIH/sida au cours d'une transfusion.

Recommandation 2.2

Le gouvernement devrait également élargir son Programme de partenariats renforcés afin d'inclure un plus grand nombre de pays parmi les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne et continuer la mise en oeuvre de programmes conçus pour régler les problèmes fondamentaux dans ces pays. Le développement de l'agriculture et du secteur rural dans les pays touchés par la pandémie de VIH/sida revêt une importance particulière.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Cependant, il est important de mentionner que cette recommandation contient une erreur terminologique qui nécessite une clarification. Il est clair que la recommandation évoque la décision concernant les « pays de concentration » prise par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et *non pas* la question des « partenariats renforcés » auxquels doit adhérer le Canada conformément au Plan d'action pour l'Afrique du G8.

Comme l'indique le Rapport, l'ACDI, conformément à sa politique en faveur d'une aide internationale plus efficace, a identifié neuf pays où elle compte accroître considérablement ses investissements en matière d'aide. Six de ces pays sont en Afrique : l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie. Ils ont été choisis parmi les pays dont les revenus sont les plus faibles- avec lesquels le Canada a une relation d'aide au développement- et qui se sont engagés à utiliser efficacement les ressources liées à l'aide. Alors que l'ACDI est conscient du fait qu'il est nécessaire d'étendre la portée géographique de son programme d'aide (voir réponse à la recommandation 1.2), si les ressources accrues le permettent, un nombre limité de pays pourrait être ajouté à la liste actuelle de ces six pays. En déterminant quels autres pays pourraient être admissibles, le gouvernement continuera d'examiner les principes de l'efficacité de l'aide.

Dans le Plan d'action pour l'Afrique du G8, les partenaires du G8 se sont engagés à établir des partenariats renforcés avec les pays africains dont la performance reflète les principes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), y compris les engagements politiques et financiers en matière de bonne gouvernance et de primauté du droit, afin d'assurer l'expansion des frontières démocratiques et l'approfondissement de la culture des droits humains. Ces partenariats ne se limiteront pas à l'aide au développement et couvriront tous les aspects des relations bilatérales. Le Canada et les autres partenaires du G8 se sont engagés à s'appuyer sur les résultats du Processus

africain d'examen par les Pairs du NEPAD et comptent reporter les décisions concernant les partenariats renforcés jusqu'à ce que ce processus d'examen ait produit des résultats.

L'ACDI est très consciente de l'importance du développement de l'agriculture et du secteur rural dans les pays touchés par la pandémie de VIH/sida et cette prise de conscience continuera d'influencer ses programmes de développement à long terme en Afrique subsaharienne. Le VIH/sida et l'agriculture sont déjà des priorités sectorielles importantes pour l'ACDI et les liens entre la productivité agricole et la pandémie de VIH/sida sont exposés explicitement dans les tout récents énoncés de politique concernant ces domaines, à savoir le *Plan d'action sur le VIH/sida* de juillet 2000 et *L'agriculture au service du développement durable* publié en avril 2003.

Recommandation 2.3

Le Sous-comité demande au gouvernement de faire des efforts supplémentaires pour délier l'aide publique au développement. Il exhorte le gouvernement à redoubler ses efforts pour : que soient éliminées les subventions agricoles dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); que soient réformées les règles commerciales de l'OMC qui touchent à l'agriculture, en tenant particulièrement compte des besoins des petits producteurs d'Afrique, et que soit envisagé l'établissement d'un mécanisme d'assurance-stabilisation qui leur assurerait un revenu correct; que les pays les moins avancés et les pays en développement soient autorisés à recourir à des mesures commerciales pour limiter les importations de produits agricoles considérés comme indûment subventionnés; et que soit amélioré l'accès aux marchés des pays les moins avancés et des pays en développement.

La nouvelle politique du Canada sur le déliement de l'aide, qui est conforme à la *Recommandation sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés* du Comité d'aide au développement de l'OCDE, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Selon cette politique, pratiquement toutes les catégories d'aide au développement accordées aux pays les moins avancés sont entièrement déliées, sauf en ce qui concerne l'aide alimentaire et l'assistance technique, cette dernière étant maintenant déliée au-dessus d'un seuil minimum de 1,4 million \$. En outre, conformément à l'énoncé de politique intitulé *Le Canada contribue à un monde meilleur* publié par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en 2002, la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs de l'ACDI prépare, avec le concours de quatre pays pilotes, un guide sur le déliement des marchés pour la fin de l'automne. Ces quatre pays pilotes sont le Ghana, l'Éthiopie, le Pérou et le Vietnam. Ce guide sera axé sur des efforts visant à améliorer l'administration publique et plus particulièrement les marchés publics dans les pays en développement en les alignant sur les normes internationales afin de faciliter leur accession à l'Organisation mondiale du commerce.

Le gouvernement reconnaît les effets néfastes des subventions agricoles sur les pays en développement signalés par le Sous-comité. Dans le cadre des négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Canada élabore, en collaboration étroite avec les pays en développement qui en sont membres, des mesures efficaces et pratiques tenant compte de leurs problèmes, notamment des préoccupations concernant les subventions à l'agriculture provoquant une forte distorsion des échanges commerciaux, qui font baisser les prix et déplacent des marchés locaux et internationaux des marchandises produites sous le régime de la concurrence, ce qui réduit les revenus des producteurs. Le Canada et de nombreux autres pays membres, y compris des pays en développement, insistent pour que ces subventions soient supprimées ou réduites dès que possible. Nous pensons que c'est pour les pays en développement la méthode la plus efficace pour tenter de régler le problème des importations subventionnées. Le Canada appuie une mesure de protection très spécifique et très ciblée qui permettrait aux pays en développement de défendre leurs petits producteurs contre des importations massives.

Le Canada reconnaît qu'un des principaux facteurs contribuant à l'accroissement de la sécurité alimentaire dans les pays en développement est l'augmentation des revenus chez les pauvres des régions rurales. Aux termes de l'Accord sur l'agriculture, les pays en développement ont le droit d'établir des programmes d'assurance-stabilisation, mais la plupart d'entre eux n'ont peut-être pas les ressources nécessaires. Dans le cadre de la recherche d'une solution à ce problème, le Canada se réjouit de l'initiative de l'International Task Force on Commodity Risk Management in Developing Countries, dont les activités sont coordonnées par la Banque mondiale, qui élabore des mécanismes permettant aux agriculteurs pauvres de mieux se protéger contre les répercussions négatives possibles de la volatilité des prix des produits de base. Le Canada est en outre conscient que l'amélioration des conditions d'accès aux produits en provenance des pays les moins avancés contribue également à élever le niveau de vie des populations concernées.

Le Canada a joué un rôle de chef de file dans ce domaine en mettant en oeuvre, le 1^{er} janvier 2003, son Initiative concernant l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés (PMA) donnant un accès en franchise et hors contingent à tous les produits importés de ces pays, sauf les produits laitiers, la volaille et les oeufs. Cette initiative augmentera les possibilités de commerce pour les PMA et encouragera les investissements dans leur économie. Les pays en développement qui ne font pas partie des PMA tireront des avantages indirects de cette initiative par l'intermédiaire des dispositions concernant le cumul. Un autre objectif de cette initiative est d'accroître le commerce Sud-Sud, c'est-à-dire le commerce entre les PMA et les autres pays en développement.

Recommandation 2.4

Le gouvernement devrait revoir ses politiques et ses programmes d'aide au développement à la lumière de l'importance des liens entre les différentes crises humanitaires et politiques qui sévissent en Afrique subsaharienne et conformément à l'objectif de combattre les causes fondamentales des crises alimentaires actuelles dans certains des pays les plus touchés.

Conformément à la recommandation du Sous-comité, le gouvernement continue d'examiner ses programmes et politiques en matière d'aide au développement en suivant l'évolution de la situation en Afrique subsaharienne. Le gouvernement est conscient du fait que les facteurs qui ont contribué aux crises politiques et humanitaires en Afrique australe sont complexes et revêtent de nombreux aspects. La situation a posé d'importantes questions sur le lien entre la famine et la sécurité alimentaire. Les études actuelles prévoient que les famines et pénuries alimentaires plus « classiques », qui sont intermittentes et auxquelles on peut remédier plus aisément en octroyant une aide alimentaire temporaire, sont remplacées en Afrique par un « nouveau type de famine », les pénuries alimentaires étant provoquées par des catastrophes écologiques ou des conflits, ou encore par le décès de travailleurs agricoles des suites du VIH/sida.

Ce type de scénario démontre que la reprise durable à la suite de la famine de type nouveau est beaucoup plus tardive et nécessite une certaine formation et une certaine éducation en plus des apports de denrées alimentaires. Par exemple, dans le contexte de l'Afrique australe, les interventions traditionnelles fondées sur les semences et les outils n'ont pas été suffisantes en raison de la pénurie de travailleurs agricoles ayant une formation adéquate (dont la plupart ont succombé au virus et n'ont par conséquent pas pu transmettre leur savoir à une génération plus jeune). Le gouvernement est conscient qu'une telle situation exige une approche globale axée non seulement sur les symptômes d'une crise précise mais sur l'adoption de politiques et de stratégies permettant de répondre à des besoins liés au développement à plus long terme.

Dans le but de s'occuper de ces facteurs à plus long terme et de ces facteurs sous-jacents, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a lancé dernièrement une nouvelle politique intitulée « L'agriculture au service du développement durable ». Cette politique facilite l'accélération de l'investissement dans le développement agricole dans les pays pauvres. De plus, on constate des liens directs entre la politique agricole et la politique récente sur « la multiplication des possibilités grâce au développement du secteur privé ». Cette deuxième politique met en évidence le fait que, dans certains pays en développement, les agriculteurs représentent la majeure partie du secteur privé. De concert, ces deux politiques font la promotion des objectifs de réduction de la pauvreté dans les régions rurales en mettant davantage l'accent sur l'agriculture et le développement du secteur privé. Le gouvernement travaille à l'élaboration d'une réforme des échanges agricoles et fait la promotion de marchés qui fonctionnent bien afin de permettre aux pauvres des régions rurales de participer aux

marchés locaux et internationaux, parce qu'il reconnaît les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement pauvres lorsqu'ils veulent participer au commerce international.

Un des six piliers de la nouvelle politique de l'ACDI en matière d'agriculture est « l'accroissement de la sécurité alimentaire, de la productivité agricole et des revenus ». Il met en évidence trois dimensions clés de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accès et l'utilisation. La plupart des efforts déployés jusqu'à présent portaient sur une plus grande disponibilité des aliments par l'accroissement de la production et de la productivité et c'est toujours un objectif important. Cependant, la disponibilité n'est pas synonyme d'accessibilité. La pauvreté, qui souvent prive aussi les producteurs de produits alimentaires de la gamme d'aliments nécessaires au maintien de la santé, est un facteur déterminant clé. En outre, même si des produits alimentaires étaient disponibles et accessibles, il serait possible que ces personnes soient alimentées sans toutefois être nourries. C'est pourquoi le facteur « utilisation », qui est largement influencé par l'éducation, revêt de l'importance. L'utilisation comprend les combinaisons alimentaires permettant de réaliser un équilibre nutritif approprié, ainsi que des produits alimentaires sains. Il convient en outre de rappeler que la sécurité alimentaire est très difficilement réalisable dans les situations d'urgence ou dans le contexte des conflits. C'est pourquoi le gouvernement a fait la promotion de plusieurs initiatives visant à s'attaquer aux causes fondamentales des conflits et à prévenir les conflits, notamment par le biais du Fonds de consolidation de la paix de l'ACDI et du Programme de sécurité humaine du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ces initiatives ont pour but de créer un contexte de paix et de stabilité propice au développement durable et, par le fait même, à la sécurité alimentaire.

Il existe un lien étroit entre la malnutrition et la pauvreté. Les 800 millions de mal-nourris que l'on compte à l'échelle mondiale représentent les habitants les plus démunis de la planète. Ils vivent surtout dans les régions rurales et sont, dans de très fortes proportions, des femmes et des enfants, comme dans le cas de la pauvreté. Leur principale chance d'échapper à la pauvreté réside dans le développement agricole.

La plupart des produits alimentaires consommés dans les pays en développement sont produits dans ces pays. Par conséquent, même si l'on cherche de nouveaux débouchés pour le commerce, le développement agricole indigène durable demeurera indispensable pour atteindre un des objectifs que l'on s'est fixés à l'occasion du millénaire, à savoir réduire de moitié le nombre d'affamés d'ici à 2015. L'agriculture de subsistance est le filet de sécurité ultime pour la plupart des habitants les plus démunis des régions rurales. Par conséquent, les stratégies de génération de revenus axées sur le marché ne permettront pas, à elles seules, de répondre aux besoins d'un pourcentage élevé des populations touchées en matière de sécurité alimentaire.

Droits de la personne, démocratie et bonne gouvernance

Recommandation 3.1

Le Sous-comité appuie les objectifs de l'ACDI qui visent à promouvoir les droits de la personne, la primauté du droit, la démocratie et la bonne gouvernance, et exhorte le gouvernement à appliquer ces principes à d'autres politiques et programmes gouvernementaux qui influencent le développement de l'Afrique subsaharienne, y compris l'exportation et la promotion de l'investissement.

Le gouvernement s'est engagé depuis longtemps à promouvoir les droits de la personne et la bonne gouvernance dans le contexte du développement. Il reconnaît plus spécifiquement qu'il est important d'intégrer les principes et les obligations inhérents à ces valeurs à tous ses programmes et politiques touchant le développement en Afrique subsaharienne. Avec ses partenaires africains, le Canada aide à créer un environnement qui facilite l'investissement du secteur privé et le commerce tout en garantissant l'accès aux services de base sans discrimination, dans le but de donner un accès universel aux services.

Le gouvernement a déployé des efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et la primauté du droit par le biais de ses programmes concernant les exportations et le commerce. Exportation et développement Canada (EDC) a mis en oeuvre un programme anticorruption dans le but d'éduquer ses clients sur la corruption et de réduire le plus possible son exposition à des pratiques commerciales frisant la corruption. Des dispositions précises de protection contre la corruption sont incluses dans les documents utilisés pour toutes les transactions portant sur des produits et des services de EDC.

En ce qui concerne les responsabilités sociales des entreprises, le Canada a adhéré aux Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, une série complète de recommandations non contraignantes sur les saines pratiques pour les entreprises. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie vigoureusement les Principes en faisant la promotion auprès de ses partenaires du secteur du développement, surtout auprès des entreprises auxquelles ces principes s'adressent. De plus, le Canada a fait des pots-de-vin à l'étranger une infraction passible de poursuites par mise en accusation; il n'autorise pas la déduction des pots-de-vin aux fins de l'impôt et applique la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* à toutes les activités à l'étranger qui sont financées par le gouvernement.

Plusieurs autres mécanismes interministériels ont été mis en place pour s'occuper des questions liées à la gouvernance : le comité des sous-ministres sur les droits de la personne dans le monde et sur la législation et les politiques nationales, le Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne, le Groupe de travail interministériel sur la

consolidation de la paix et plusieurs autres groupes semblables. Dernièrement, un comité interministériel pour la cohérence en matière de sécurité a également été mis en place.

Le gouvernement reconnaît la nécessité d'une coordination accrue dans ce domaine. L'ACDI continuera d'examiner les possibilités de régler cette question avec le concours du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et de plusieurs autres ministères.

Recommandation 3.2

Le Sous-comité croit que les critères dont l'ACDI se sert dans sa sélection des pays pour le programme de partenariats amélioré – l'engagement en faveur de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de la personne – doivent être appliqués à la lettre, afin d'inciter explicitement les gouvernements africains à faire des progrès substantiels dans ces domaines. Le gouvernement devrait aussi redoubler ses efforts pour renforcer les institutions et les pratiques démocratiques, la capacité de gouvernance, l'indépendance et l'efficacité des systèmes judiciaires et la promotion des droits de la personne, notamment les droits des femmes et des enfants.

Nous rappelons la clarification au sujet de la différence entre les « pays de concentration » et les « partenaires renforcés » faite dans la réponse du gouvernement à la recommandation 2.2.

Conformément à la recommandation du Sous-comité, les principaux critères appliqués par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour sélectionner les pays sur lesquels elle concentre son aide sont la bonne gouvernance et l'efficacité de l'aide. Le Fonds canadien pour l'Afrique accorde également des fonds pour les projets de gouvernance.

Dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les chefs d'État africains reconnaissent également que le développement « ne peut se réaliser en l'absence d'une véritable démocratie, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance ». À l'appui de cette déclaration, les Africains ont proposé le Mécanisme africain d'examen par les Pairs qui fait partie intégrante du NEPAD. Le Canada appuie cette initiative et se tient au courant des résultats de ce processus. Les futures décisions canadiennes concernant les partenariats renforcés établis conformément au Plan d'action pour l'Afrique du G8 tiendront systématiquement compte de la bonne gouvernance.

Le gouvernement a une longue feuille de route en matière de promotion et de protection des droits de la personne, y compris des droits des femmes, dans le contexte de tout le système des Nations Unies, des traités internationaux et des conférences diplomatiques internationales ainsi qu'au sein d'autres organismes internationaux et régionaux, tels des organismes nationaux et régionaux africains. Dans le cadre des relations bilatérales, le gouvernement saisit toutes les occasions de

manifestes ses préoccupations au sujet des violations des droits de la personne, le droit humanitaire international, et le droit des réfugiés. Son approche est fondée sur la conviction que les processus de coopération internationale et de développement démocratique ne seront efficaces que si tous les membres de la société ont la possibilité de participer à titre de partenaires égaux, de décideurs et de bénéficiaires de ces processus. La gestion publique et la responsabilité représente une des cinq priorités du Programme de sécurité humaine du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Par le biais de ce programme, le MAECI continuera d'appuyer les projets qui font la promotion de la bonne gouvernance, de la protection des civils et du développement démocratique, y compris l'état de droit.

Le programme de coopération au développement de l'ACDI est conçu de façon à renforcer la volonté et la capacité des sociétés des pays en développement à respecter les droits des enfants, des femmes et des hommes, et de gouverner de façon efficace et démocratique. Les activités mises sur pied dans cette optique représentent déjà le deuxième secteur de programmes de l'ACDI, en importance. L'ACDI poursuivra ses programmes de gouvernance avec le concours de ses partenaires africains.

Recommandation 3.3

Le Sous-comité estime que la « bonne gouvernance » comporte nécessairement des aspects sociaux et des principes démocratiques et qu'elle ne doit pas se réduire à la gestion économique et à la facilitation du développement du secteur privé et de l'investissement étranger. S'il est vrai que le secteur privé peut et doit jouer un rôle dans la réussite du développement de l'Afrique subsaharienne, notamment grâce à l'investissement étranger, et s'il est vrai que la consolidation de la capacité du secteur privé et des institutions publiques indispensables à une croissance économique soutenue doit constituer un élément central de toute stratégie de développement, pour que la participation et l'expansion du secteur privé réussissent et soient accessibles à tous les Africains, elles ne peuvent pas être séparées des objectifs supérieurs du développement durable. De plus, les biens et les services publics essentiels doivent être rendus accessibles à tous les Africains, riches ou pauvres, ruraux ou urbains. Dans ce contexte, le Sous-comité exhorte l'ACDI à ne collaborer qu'avec des sociétés qui respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales que le Canada a endossés.

Le gouvernement reconnaît que la gouvernance doit inclure des facteurs politiques et pas seulement des facteurs économiques. En 2002, lorsqu'il a assumé la présidence du G8, le Canada a exercé son influence pour faire progresser ce dossier. Les leaders africains ont réaffirmé leurs engagements pour un examen par les pairs incluant des critères politiques et économiques. Cet engagement a été confirmé en novembre 2002 par les décisions prises lors de la réunion du Comité de mise en oeuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui s'est tenue à Abuja, et il fait maintenant partie intégrante du Mécanisme africain d'examen par les Pairs (MAEP).

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) reconnaît que les biens et les services publics essentiels doivent être rendus accessibles à tous les Africains. À l'occasion du récent lancement de son énoncé de politique intitulé *Multiplier les possibilités grâce au développement du secteur privé*, l'ACDI propose de soutenir la croissance économique en faveur des pauvres – la croissance qui fait participer activement les hommes et les femmes pauvres et dont ils bénéficient directement. La portée de cette politique s'étend au développement économique urbain et au développement des marchés, à diverses entreprises et à divers producteurs des économies officieuses et officielles, aux industries artisanales et aux coopératives engagées dans des activités de marché et à un large éventail de partenaires, notamment à des acteurs du secteur privé, du secteur public, du secteur institutionnel et du secteur bénévole. L'énoncé de politique concernant le développement du secteur privé constitue un cadre axé sur les résultats par le biais duquel l'ACDI peut soutenir le développement du secteur privé en Afrique subsaharienne.

En outre, cet énoncé de politique met l'accent sur les engagements que le Canada a pris dans le contexte de divers accords et de divers principes directeurs nationaux et multilatéraux. Le Canada a souscrit aux Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, une série complète de recommandations non contraignantes sur les saines pratiques pour les entreprises.

L'ACDI soutient et fait consciencieusement la promotion des Principes directeurs auprès de ses partenaires au développement, surtout des entreprises auxquelles ils s'adressent. Cependant, l'ACDI est soumise à la politique et aux règlements fédéraux sur les marchés, établie à l'intention de tous les ministères et organismes fédéraux. L'ACDI ne peut pas imposer d'obligations qui ne soient pas enchâssées dans le droit canadien à ses partenaires au développement. Certains passages des Principes directeurs (les dispositions anticorruption, p. ex.) sont enchâssés. Enfin, un nombre peu élevé des entreprises financées par l'ACDI font partie de la catégorie des entreprises multinationales, compte tenu du fait que les projets financés directement par l'ACDI apportent principalement une aide technique fournie par de plus petites entreprises et que peu d'activités commerciales, voire aucune, ne sont véritablement financées par l'ACDI.

Le Canada poursuit ses objectifs supérieurs liés au développement durable par la création du Fonds canadien d'investissement pour l'Afrique à laquelle la contribution du gouvernement fédéral sera de 100 millions \$, le secteur privé versant une somme équivalente. En réponse à des demandes précises d'investissement dans des entreprises commerciales en Afrique, le Fonds canadien d'investissement pour l'Afrique mobilisera l'investissement du secteur privé dans des entreprises et des partenariats commerciaux. Ce Fonds d'investissement sera administré comme une entreprise commerciale afin de financer des projets durables sur le plan commercial, environnemental et social, en Afrique. Ces investissements respecteront les normes de la responsabilité sociale et professionnelle établies par la communauté internationale; ils seront faits dans les pays africains qui démontrent leur engagement aux principes et aux objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Recommandation 3.4

En réponse à la gravité et à l'étendue des violations des droits de la personne commises dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, souvent avec impunité, le gouvernement devrait faire tous les efforts pour que les coupables soient poursuivis en justice en vertu du droit international et des lois nationales, grâce à la création de cours ou de tribunaux spéciaux, sur le modèle du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Le gouvernement approuve vivement cette recommandation qui est conforme à la politique canadienne en ce qui concerne la justice pénale internationale. Le Canada est un chef de file mondial dans la lutte contre l'impunité et poursuivra ses efforts afin de faire traduire en justice les auteurs de crimes internationaux.

Le Canada a joué un rôle clé dans la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) qui aura recours aux lois nationales et au droit international pour poursuivre les principaux responsables des crimes commis en Sierra Leone depuis novembre 1996. L'appui du Canada au TSSL est inébranlable; outre qu'il octroie des fonds pour un montant de 1,45 million \$ US pour le Tribunal, le Canada préside le Comité de gestion qui est responsable des aspects non judiciaires de l'administration du Tribunal auquel il a en outre affecté un juge et trois enquêteurs de la GRC.

Le Canada a en outre joué un rôle prépondérant dans la création et la promotion de la Cour pénale internationale (CPI), la première cour internationale permanente ayant la compétence de juger des personnes pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le premier président de la Cour, Philippe Kirsch, est un Canadien. Le Canada dirige les efforts déployés pour encourager la ratification et la mise en oeuvre du Statut de la CPI.

Étant donné que la CPI ne peut exercer sa compétence que lorsque les cours nationales ne sont pas disposées à faire une enquête ou à intenter des poursuites de façon active ou qu'elles ne sont pas en mesure de le faire, elle constituera une forte motivation pour les États, y compris ceux de l'Afrique subsaharienne, à avoir recours à leurs lois nationales pour faire enquête et intenter des poursuites au sujet des crimes visés dans le Statut de la CPI.

Le cas du Zimbabwe

Recommandation 4.1

Compte tenu de la crise humanitaire urgente au Zimbabwe, le Sous-comité estime que l'effort d'aide actuel doit continuer. Il faudrait que le gouvernement augmente les moyens dont dispose le Fonds canadien pour répondre aux besoins humanitaires et protéger les droits de la personne au Zimbabwe, et qu'il surveille de près l'acheminement de l'aide humanitaire – y compris par exemple de l'aide alimentaire et des médicaments – afin que cette aide atteigne ceux qui en ont le plus besoin et qu'elle ne soit pas utilisée à mauvais escient pour servir des fins politiques.

Bien que les pires conséquences d'une famine aient été évitées au Zimbabwe grâce à l'efficacité des programmes de distribution d'aide alimentaire en 2002 et au début de 2003, le Canada continue de suivre la situation de près étant donné que de vastes îlots de la population demeurent dépendants de l'aide alimentaire. Au cours des 12 derniers mois, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a fourni plus de 10,9 millions \$ par le biais de voies multilatérales et non gouvernementales pour des activités permettant de sauver des vies en réponse à la situation humanitaire. Notre intervention inclut l'octroi de 7,3 millions \$ pour des projets d'alimentation et de nutrition par l'intermédiaire de partenaires comme le Programme alimentaire mondial ou la Banque de céréales vivrières du Canada, et l'octroi d'un montant supplémentaire de 3,6 millions \$ pour soutenir des projets liés à la préparation des agriculteurs, à l'approvisionnement en eau et à l'hygiène publique, ainsi qu'à la santé, au Zimbabwe.

D'après les estimations faites au cours de la mission d'évaluation du PAM et de la FAO de juin 2003, 5,5 millions de personnes, à savoir 4,4 millions d'habitants des régions rurales et 1,1 million d'habitants des régions urbaines, auront besoin d'aide alimentaire en 2003-2004. Des pénuries de carburant, l'inflation, le contrôle gouvernemental et la corruption entourant la vente de céréales ainsi que les retards imposés par le gouvernement sur l'acheminement de l'aide alimentaire continuent d'aggraver la situation. Dans certains districts cependant, la récolte de maïs a été assez bonne cette année et les habitants ne devront pas avoir recours à de l'aide extérieure. Par conséquent, la fourniture de l'aide alimentaire au Zimbabwe devrait être ciblée cette année sur les plus vulnérables, afin d'éviter de créer un état de dépendance à l'égard de cette aide. Nous évaluons actuellement notre réponse à l'Appel régional global concernant l'Afrique australe lancé en juillet 2003 par les Nations Unies.

En ce qui concerne la surveillance de l'aide humanitaire, le 14 août 2003, le gouvernement du Zimbabwe a publié un nouvel énoncé de politique intitulé *Policy on Operations of Non-Governmental Organisations in Humanitarian and Development Assistance in Zimbabwe* (politique sur les activités des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'aide humanitaire et de l'aide au développement au Zimbabwe). Cette politique expose un processus d'inscription pour

les ONG actives dans l'opération de secours actuelle au Zimbabwe et exige que les fonctionnaires à l'échelon fédéral, provincial, municipal, et à celui des quartiers, participent davantage au processus de sélection des bénéficiaires des distributions d'aide humanitaire. L'incidence de cette nouvelle politique sur place n'était pas encore très claire au début de septembre 2003.

Le Canada reste préoccupé au sujet de l'incidence de cette nouvelle politique sur la prestation de l'aide humanitaire. Le Programme alimentaire mondial poursuit la distribution de denrées alimentaires par la voie habituelle des ONG et compte fournir de l'aide alimentaire par l'intermédiaire du même nombre d'ONG que d'habitude. Le Canada voudrait que le Zimbabwe prenne des mesures plus concrètes pour clarifier les déclarations ambiguës et litigieuses faites dans le document stratégique avant d'engager des ressources supplémentaires dans des projets d'aide humanitaire au Zimbabwe. Le Haut-commissariat du Canada à Harare et l'ACDI suivent la situation de près.

En ce qui concerne l'augmentation des moyens dont dispose le Fonds canadien pour répondre aux besoins humanitaires, protéger les droits de la personne et assurer la surveillance, il convient de signaler que l'administration du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) a été déléguée au haut-commissaire du Canada à Harare. Il s'agit d'un programme d'aide au développement visant à financer de petits projets d'assistance aux populations ou aux organisations locales; ce n'est donc pas un programme d'aide humanitaire. En 2002-2003, les sommes pour le Fonds canadien pour le Zimbabwe s'élevaient à 275 000 \$. Ces sommes sont parmi les plus élevées pour la catégorie de pays comme le Zimbabwe où l'ACDI assure une présence par le biais de programmes bilatéraux. Les dépenses du Fonds canadien pour le Zimbabwe complètent le programme bilatéral d'aide qui est mis en oeuvre exclusivement par des voies non gouvernementales.

Outre le Fonds canadien, trois fonds d'intervention administrés localement et destinés exclusivement aux organisations de la société civile ont été mis en place : le fonds de soutien à l'égalité entre les sexes (500 000 \$ en 2003-2004), le fonds pour les droits, la démocratie et la gouvernance (700 000 \$ en 2003-2004) et le fonds d'intervention environnementale (600 000 \$ en 2003-2004). On peut avoir recours et on a d'ailleurs recours à ces fonds pour soutenir les activités de défense des droits de la personne et de surveillance dans ce domaine. Par exemple, malgré les mesures d'intimidation et de répression, le soutien donné par l'ACDI au réseau de soutien électoral du Zimbabwe a permis à ce dernier d'élaborer un programme d'éducation des électeurs qui a sensibilisé davantage la population aux procédures d'inscription des électeurs, à l'importance de la participation aux élections et à l'importance de la tolérance et du déroulement pacifique des élections. La campagne incluait la diffusion d'encarts et d'annonces publicitaires dans les journaux pendant une période de six mois et la diffusion de 5 000 000 de prospectus, de 500 000 brochures, de 3 000 guides à l'usage des électeurs, de 500 000 affiches, de 2 000 t-shirts et de 500 000 calendriers. Ces activités ont été complétées par l'organisation d'une centaine d'assemblées publiques et par des émissions radiophoniques.

Recommandation 4.2

Le Sous-comité confirme l'évaluation faite par M. Loevinsohn indiquant qu'au Zimbabwe, « le secteur de la santé n'a [...] pas obtenu un soutien direct » et qu'un « effort international massif » est nécessaire pour répondre à la crise de santé urgente provoquée par la conjonction de la pandémie du VIH/sida, de la malaria, de la tuberculose et d'une malnutrition généralisée.

Le gouvernement estime également que le Zimbabwe a besoin d'aide d'urgence pour le secteur de la santé. Le financement des interventions médicales dans la plupart des situations d'urgence demeure généralement faible par rapport aux niveaux de financement de l'aide alimentaire. En Afrique australe, l'appel de 2002-2003 a été couvert à plus de 97 p. 100 en ce qui concerne l'aide alimentaire alors que le niveau de financement est demeuré inférieur à 35 p. 100 en ce qui concerne l'aide non alimentaire. Par contre, en 2002-2003, la réponse canadienne à la crise en Afrique australe a été divisée en deux parts presque égales puisque le Canada a donné 30 millions \$ pour les projets alimentaires et nutritionnels et plus de 25 millions \$ pour des projets non alimentaires. Au Zimbabwe, le financement destiné au secteur de la santé a été contrecarré par des problèmes structurels au sein du ministère de la Santé et par le refus compréhensible des donateurs de financer le gouvernement du Zimbabwe. Il est nécessaire que les donateurs et les organismes de mise en oeuvre portent davantage d'attention à l'impact sur la vie humaine qu'ont les services de santé et les services de survie des enfants dans des situations d'urgence, notamment les programmes d'immunisation contre les maladies infantiles, la distribution des médicaments essentiels au traitement des infections opportunistes et celle de moustiquaires de lit traités à l'insecticide pour la prévention de la malaria.

Si l'aide humanitaire peut apporter un soulagement à court terme et pallier certaines lacunes du système des soins de santé (en veillant par exemple à ce que les médicaments, les vaccins, les fournitures et les services essentiels restent accessibles au public), des programmes de développement à plus long terme sont plus efficaces pour faire face à certaines des contraintes sous-jacentes à la fourniture des services de santé au Zimbabwe. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme auquel le Canada s'est engagé à verser 150 millions \$ (100 millions \$ US) sur une période de quatre ans (par l'intermédiaire duquel un projet pour la lutte contre la malaria et le VIH/sida au Zimbabwe, coordonné par le pays et évalué à plus de 6,7 millions \$ US a été approuvé). En outre, le VIH/sida est un domaine visé spécifiquement par le programme bilatéral de l'ACDI au Zimbabwe. Un projet bilatéral (financé au coût de 4,6 millions \$ sur une période de trois ans) appuyant les hôpitaux administrés par des groupes religieux et visant à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant a été mis en place dernièrement.

Recommandation 4.3

Compte tenu de la détérioration de la situation politique et des droits de la personne au Zimbabwe, le Sous-comité appelle le gouvernement à intensifier ses efforts à tous les niveaux en vue de trouver une solution pacifique au conflit. Il exhorte le gouvernement à :

- i) augmenter et maintenir des pressions diplomatiques et publiques continues sur le gouvernement de Robert Mugabe, notamment en poursuivant les mesures administratives annoncées au cours des deux dernières années et en s'attachant à la création d'un tribunal international spécial où seront poursuivis les responsables des violations les plus graves des droits de la personne;*
- ii) surveiller de plus près la situation sur le terrain par l'intermédiaire de son haut-commissariat;*
- iii) fortement encourager d'autres dirigeants africains, surtout les présidents du Nigéria et de l'Afrique du Sud, à faire preuve d'un engagement inébranlable à l'égard des droits de la personne, de la démocratie et des principes de bonne gouvernance en traitant avec le gouvernement du Robert Mugabe, ainsi qu'à encourager les négociations entre les parties en présence, en vue de résoudre la crise actuelle;*
- iv) intensifier les efforts au sein du Commonwealth en vue d'adopter une position unifiée permettant de trouver une solution pacifique à la crise (cela pourrait comprendre une nouvelle mission d'enquête du Groupe d'action ministériel du Commonwealth et devrait comprendre la suspension du Zimbabwe du Commonwealth en attendant la résolution de la crise actuelle);*
- v) rechercher, de concert avec d'autres pays africains animés des mêmes idées, une solution pacifique à la crise actuelle;*
- vi) envisager de geler les avoirs personnels et de restreindre davantage les déplacements de Robert Mugabe et des auteurs des violations des droits de la personne les plus graves.*

Le Canada a déjà exercé et continuera d'exercer des pressions diplomatiques et publiques vigoureuses et constantes sur le gouvernement du Zimbabwe.

- i) En 2002 et en 2003, à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU), le Canada a coparrainé une résolution condamnant les violations constantes des droits de la personne au Zimbabwe. Sur le terrain, les représentants diplomatiques du Canada ont fait ce printemps une démarche officielle au sujet de la violence et de l'intimidation accrues visant l'opposition. Le Canada maintiendra la suspension des ventes de produits militaires, de la formation et de la coopération, de l'aide au développement et de la coopération technique de gouvernement à gouvernement et*

maintiendra les restrictions sur les déplacements des hauts dirigeants jusqu'à ce qu'un changement concret et irréversible ait été constaté au Zimbabwe.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la création de la Cour pénale internationale. Nous sommes convaincus qu'une institution mondiale et multilatérale comme celle-là constitue le meilleur mécanisme pour obliger les personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre à rendre des comptes. Comme le Zimbabwe n'est pas signataire, la CPI n'a pas compétence et ne peut par conséquent pas porter des accusations contre Robert Mugabe en l'absence d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies l'invitant à intervenir. Cependant, le Canada poursuivra ses démarches dans d'autres tribunes multilatérales, y compris à la CDHNU, pour encourager le respect des droits de la personne au Zimbabwe et condamner les responsables des violations les plus graves des droits de la personne.

ii) Les membres du haut-commissariat canadien à Harare ont maintenu jusqu'à présent et continueront de maintenir une présence vigoureuse sur place. La surveillance des rassemblements politiques, des grèves publiques et d'autres modes de protestation pacifique représente un volet fondamental des activités du haut-commissariat du Canada au Zimbabwe. Nos représentants ont des contacts réguliers avec les représentants des divers partis politiques, de l'Assemblée constitutionnelle nationale et des organismes de la société civile.

iii), iv) et v) Le Canada doit intervenir avec le concours de ses partenaires internationaux et par le biais des mécanismes multilatéraux en place pour tenter d'enrayer la crise au Zimbabwe. À l'échelle bilatérale, l'intervention dans la crise fait partie des questions examinées dans les discussions avec les pays antillais et africains qui sont également membres du Commonwealth, ainsi que dans les discussions bilatérales courantes au plus haut niveau (par exemple, celles qui ont eu lieu pendant la visite officielle du président du Mozambique au Canada, en 2003). Le sujet sera également abordé avec le président Mbeki au cours de sa visite au Canada, en novembre 2003. Nous appuyons vigoureusement les efforts des chefs d'État de la région d'Afrique australe qui sont les mieux placés pour exercer une influence directe sur le comportement des représentants du gouvernement du Zimbabwe.

Le Canada continue de déployer des efforts au sein du Commonwealth. Nous avons vigoureusement appuyé jusqu'à présent les mesures visant à mettre un terme à la situation au Zimbabwe qui ont été adoptées par le Commonwealth. Le gouvernement s'est réjoui de la conclusion tirée en mars 2002 par la Troïka du Commonwealth, à savoir que le Zimbabwe devrait être suspendu du Conseil du Commonwealth pour une période d'un an. Les membres du Conseil du Commonwealth qui font l'objet d'une suspension ont, selon les conditions établies par le Plan d'action de Millbrook, un délai de deux ans pour démontrer qu'ils adhèrent aux principes de la Convention de Harare. Passé ce délai, les chefs de gouvernement peuvent envisager la suspension définitive d'un pays membre du Commonwealth.

Le Canada estime que le Zimbabwe continue de violer les principes de la Convention de Harare et qu'il n'a pas entrepris les réformes mentionnées spécifiquement dans la Déclaration de Marlborough House de mars 2002 qui permettraient de lever la suspension. Compte tenu de l'importance de cette affaire pour le Commonwealth, le premier ministre et le ministre Graham ont tenu des consultations actives avec M. Donald McKinnon, le secrétaire général du Commonwealth, au cours de sa visite au Canada, en mai 2003. Une réponse cohérente et consensuelle du Commonwealth à la crise au Zimbabwe constituera un objectif clé du Canada à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth qui aura lieu au Nigéria, en décembre 2003.

vi) Le Canada a mis en place un régime de visa pour les Zimbabwéens en décembre 2001. Cette mesure a été complétée par la déclaration du premier ministre de mars 2002, dans laquelle il signalait que les hauts dirigeants du gouvernement actuel ne sont pas les bienvenus au Canada. Ces mesures resteront en place jusqu'à ce que des changements concrets et irréversibles aient été apportés au Zimbabwe.

La politique du Canada en matière de sanctions est orientée vers l'action multilatérale. La législation actuelle établit des critères précis pour l'imposition de sanctions par le Canada, notamment l'adoption, par une organisation dont le Canada est membre, d'une résolution invitant ses membres à imposer des sanctions. Jusqu'à présent, aucune organisation dont notre pays est membre n'a adopté de résolution semblable. Nous poursuivons nos efforts avec nos partenaires du Commonwealth et avec d'autres organismes pour déterminer les mesures et le moment qui seraient appropriés pour exercer des pressions contre le gouvernement du Zimbabwe.

Recommandation 4.4

Parallèlement, le gouvernement du Canada doit se préparer à soutenir sans délai le gouvernement du Zimbabwe une fois la situation actuelle réglée, en fournissant de l'assistance dans différents domaines, dont la réalisation d'une réforme agraire équitable, la reconstitution des capacités des secteurs public et privé, la formation de la police et de la magistrature, la reconstruction des secteurs de la santé et de l'agriculture et le renforcement des organisations de la société civile.

En maintenant une présence bilatérale au Zimbabwe par l'intermédiaire d'un programme de développement axé uniquement sur les organisations de la société civile, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est bien placée pour réagir et dispenser de l'aide lorsque la situation locale évolue dans un sens positif. La ministre de la Coopération internationale a approuvé dernièrement une augmentation de jusqu'à 5 millions \$ par an du budget du programme pour le Zimbabwe pour soutenir les programmes concernant la société civile. Le soutien à la société civile est essentiel non seulement à court terme, mais aussi dans le cadre d'un programme à long terme.

Le programme bilatéral actuel est également axé stratégiquement sur les secteurs clés que constituent les droits de la personne, la démocratie et les principes de bonne gouvernance; l'environnement et la sécurité alimentaire; et le VIH/sida. Le ciblage du programme sur ces secteurs permet non seulement de répondre aux besoins actuels au Zimbabwe, mais positionne en outre le programme pour des secteurs clés à plus long terme. Un programme renouvelé au Zimbabwe serait établi dans ces secteurs en s'appuyant sur nos relations permanentes avec les partenaires de la société civile et en renouant des contacts plus directs avec le gouvernement du Zimbabwe. Même si elle ne pourrait avoir que des proportions restreintes dans le contexte actuel, toute intensification des activités nécessiterait l'affectation de ressources supplémentaires par l'intermédiaire du processus gouvernemental et politique canadien approprié.

Conflits armés

Recommandation 5.1

Le Sous-comité estime qu'il faut faire davantage pour régler le problème de l'exploitation illégale des ressources naturelles en Afrique subsaharienne et pour examiner et empêcher la complicité des entreprises dans l'exploitation illégale des matières premières. Nous demandons au gouvernement de prendre tous les moyens possibles, juridiques et autres, pour que les entreprises canadiennes respectent les normes internationales de bonne conduite des entreprises, telles que définies par exemple dans les neuf principes du Pacte mondial de l'ONU pour la conduite responsable des entreprises et dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, que le gouvernement a endossés.

et

Recommandation 5.4

Le Sous-comité salue le travail du Groupe d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo. Il exhorte le Groupe à poursuivre son travail sur la complicité des entreprises dans le pillage des richesses naturelles du pays. Le Sous-comité appelle le gouvernement à :

i) donner suite aux déclarations faites par le Groupe quant à certaines entreprises canadiennes qui auraient violé les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et à mener sa propre enquête et à prendre les mesures qui s'imposent;

ii) *envisager sérieusement d'appliquer unilatéralement – lorsque cela est possible – les recommandations faites par le Groupe au sujet des « Personnes pour lesquelles le Groupe recommande des sanctions économiques et l'interdiction de voyager »;*

iii) *aider à élaborer, par l'intermédiaire de l'OCDE et des Nations Unies, des mécanismes multilatéraux qui inciteront davantage les entreprises à se conformer aux normes internationales reconnues de conduite politiquement, socialement, et environnementalement responsable.*

Le gouvernement reconnaît qu'il est important d'intervenir de façon efficace pour briser le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les conflits, en Afrique subsaharienne et plus particulièrement en la République démocratique du Congo (RDC).

Le Canada a joué un rôle sur plusieurs fronts dans l'examen des dimensions économiques des conflits armés. Lorsque nous avons siégé au Conseil de sécurité (1999-2000), nous avons contribué à mettre en évidence les liens entre les diamants et la guerre en Angola et à renforcer la surveillance des sanctions prises contre le mouvement rebelle angolais (UNITA). Le Canada a en outre joué un rôle proactif dans le Processus de Kimberley en vertu duquel a été établi un système international de certification ayant pour but de resserrer les mesures de contrôle sur le commerce des diamants bruts. Ce système est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003 et le Canada le met en oeuvre aux termes de la nouvelle loi, la *Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts*, adoptée par le Parlement le 12 décembre 2002.

De plus, le Plan d'action pour l'Afrique du G8 adopté au Sommet de Kananaskis a mis en évidence les liens entre les conflits armés et l'exploitation des ressources naturelles. Ces travaux ont été complétés par des initiatives visant à élaborer des mesures que peuvent prendre de leur plein gré les entreprises concernées pour atténuer les incidences négatives de leurs activités dans les zones de conflit ou dans celles où règne l'insécurité.

En ce qui concerne le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, dans le contexte de l'économie mondiale actuelle, les entreprises sont soumises à des pressions commerciales croissantes exercées par divers intervenants pour s'assurer que les revenus soient gagnés d'une façon socialement responsable. Le refus d'adopter un comportement socialement responsable peut entraîner une perte de confiance de la part des investisseurs et une piètre performance. Pour assurer la vitalité des économies, le gouvernement s'applique à soutenir des mesures incitatives axées sur le marché en facilitant le dialogue public avec les entreprises, les groupes syndicaux et les ONG pour une sensibilisation accrue aux responsabilités sociales des entreprises ou en élaborant des instruments internationaux visant la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et en faisant la promotion.

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

La promotion des Principes directeurs de l'OCDE est un des piliers de la stratégie du gouvernement en matière de RSE. Le Point de contact national (PCN) pour les Principes directeurs, qui a la responsabilité de faire la promotion de ces Principes et de les mettre en oeuvre, est en outre obligé de répondre aux organisations et groupes communautaires concernés qui portent plainte contre les activités d'une entreprise. Si la plainte est fondée, le rôle du PCN consiste à faciliter un dialogue entre l'entreprise en question et la partie concernée dans le but de régler le problème. Le PCN peut faire une déclaration publique si le problème n'est pas réglé. Le mécanisme de suivi est une incitation pour les entreprises à respecter les Principes directeurs.

Aux Nations Unies, le Canada examine activement les possibilités de mieux saisir les problèmes et de faire progresser le dossier des entreprises actives dans des zones de conflit. Le principal mécanisme de l'ONU est le Pacte mondial que le Canada appuie. Le Pacte mondial de l'ONU est une initiative volontaire touchant la conduite responsable des entreprises axé sur neuf principes dans les domaines des droits de la personne, du travail et de l'environnement. En outre, il met les entreprises en contact avec des organismes des Nations Unies, des organismes syndicaux, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile dans le but de promouvoir l'action et des partenariats pour inciter les entreprises à se comporter en bonnes citoyennes. Dans ce domaine, le Pacte mondial a amorcé en 2001 un dialogue stratégique portant sur le rôle du secteur privé dans les zones de conflit. Le Canada a donné son accord de principe en ce qui concerne le financement de l'organisation d'un atelier en Colombie, prévu actuellement pour l'automne 2003, dans le contexte de cette initiative.

En ce qui concerne le rapport du Groupe d'experts de l'ONU, le Canada l'a salué en signalant que le Groupe d'experts n'a pas servi ses intérêts ni ceux du processus en y incluant l'annexe III, dont le contenu n'est pas justifié dans le rapport proprement dit. Cette annexe détourne l'attention d'autres informations et conclusions intéressantes que contient le rapport. Plusieurs pays membres de l'ONU, y compris le Canada, ont recommandé de prolonger le mandat du Groupe d'experts pour lui permettre d'entreprendre des travaux supplémentaires sur les activités minières illégales en RDC et de régler les problèmes liés à l'annexe III. Le mandat a été prolongé jusqu'en janvier 2003 par la résolution 1457 du Conseil de sécurité de l'ONU.

En ce qui concerne le suivi à faire au sujet des entreprises canadiennes citées dans le rapport du Groupe d'experts, des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ont communiqué régulièrement avec six des huit entreprises canadiennes en question (dont une a disparu et la deuxième a cessé d'être active dans le secteur minier). Ces entreprises ont été encouragées à faire un suivi avec le Groupe d'experts en ce qui concerne l'annexe III. Les six entreprises, dont deux seulement sont actives en RDC, ont rencontré le Groupe d'experts ou communiqué par écrit avec lui, pour expliquer que leurs activités en RDC n'allaient pas à l'encontre des Principes directeurs. Une réunion a été organisée ultérieurement par des représentants du MAECI, y compris des représentants du PCN du Canada pour les Principes

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

directeurs de l'OCDE, avec les représentants des entreprises concernées, afin de discuter du processus de l'ONU, des activités commerciales en RDC et des Principes directeurs de l'OCDE.

Des représentants du MAECI et du PCN ont en outre communiqué avec les représentants de diverses ONG qui s'intéressent aux conclusions du Groupe d'experts et les ont rencontrés. La discussion a porté principalement sur le rapport du Groupe d'experts, sur les Principes directeurs de l'OCDE et sur l'approche du gouvernement à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises.

Les représentants du PCN du Canada et ceux des PCN de neuf autres pays membres de l'OCDE ont tenu une réunion à Paris avec des représentants du Groupe d'experts de l'ONU en avril 2003. Les PCN ont proposé de coopérer avec le Groupe d'experts et ont demandé que celui-ci leur communique les informations relatives aux violations des Principes directeurs commises par les entreprises.

À la suite de la prolongation de son mandat, le Groupe d'experts publiera un rapport de suivi qui sera basé notamment sur ses entretiens avec les entreprises citées à l'annexe III. La publication du prochain rapport est prévue pour novembre 2003.

Le gouvernement, y compris le PCN du Canada, attendra la publication du prochain rapport du Groupe d'experts avant de prendre d'autres mesures en ce qui concerne les entreprises canadiennes citées à l'annexe III du rapport d'octobre 2002. Le gouvernement envisage diverses possibilités d'intervention dans le cas où les entreprises canadiennes en question continuent d'être accusées de violer les Principes directeurs de l'OCDE ou d'avoir un comportement socialement irresponsable. En outre, le PCN du Canada envisage actuellement diverses possibilités de faire une promotion plus efficace des Principes directeurs de l'OCDE et des principes généraux de la RSE, auprès des entreprises actives dans des zones de conflit comme la RDC. Le gouvernement fait également de la promotion active, à l'OCDE et au sein d'autres organisations, sur la question de la conduite responsable des affaires dans les zones de conflit.

En ce qui concerne les « Personnes pour lesquelles le Groupe recommande [...] l'interdiction de voyager », le gouvernement se propose d'examiner plus attentivement toute demande de visa présentée par ce type de personnes et d'appliquer les dispositions de la *Loi sur l'immigration et la*

protection des réfugiés, en particulier l'article 35 (Inadmissibilité – Atteinte aux droits humains ou internationaux) :

35.(1) Emportent interdiction de territoire pour atteinte aux droits humains ou internationaux les faits suivants :

a) commettre, hors du Canada, une des infractions visées aux articles 4 à 7 de la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*;

b) occuper un poste de rang supérieur – au sens du règlement – au sein d'un gouvernement qui, de l'avis du ministre, se livre ou s'est livré au terrorisme, à des violations graves ou répétées des droits de la personne ou commet ou a commis un génocide, un crime contre l'humanité ou un crime de guerre au sens des paragraphes 6(3) à (5) de la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*;

c) être, sauf s'agissant du résident permanent, une personne dont l'entrée ou le séjour au Canada est limité au titre d'une décision, d'une résolution ou d'une mesure d'une organisation internationale d'États ou une association d'États dont le Canada est membre et qui impose des sanctions à l'égard d'un pays contre lequel le Canada a imposé – ou s'est engagé à imposer – des sanctions de concert avec cette organisation ou association.

Exception : (2) Les faits visés aux alinéas (1)*b*) et *c*) n'emportent pas interdiction de territoire pour le résident permanent ou l'étranger qui convainc le ministre que sa présence au Canada ne serait nullement préjudiciable à l'intérêt national.

Si les Nations Unies, ou toute autre organisation internationale dont le Canada est membre, décident de suivre la recommandation du Groupe d'experts et de mettre des sanctions en place, le Canada, à titre de membre, appliquerait ces sanctions, y compris une interdiction de voyager, aux personnes mentionnées par le Groupe. Jusqu'à présent, aucune organisation dont le Canada est membre n'a adopté une résolution à cet effet.

En ce qui concerne la question des avoirs financiers, le rapport d'octobre 2002 du Groupe d'experts de l'ONU recommande que, après un délai de grâce de quatre à cinq mois, les personnes dont le nom est cité à l'annexe 2 pourraient être soumises à un gel de leurs avoirs et les entreprises dont le nom est cité à l'annexe 1 pourraient être frappées d'une interdiction d'accès aux établissements bancaires

et à d'autres institutions financières, ainsi qu'à des fonds octroyés par des institutions financières internationales.

Ces recommandations ont été faites au Conseil de sécurité qui a signalé dans sa résolution 1457 (2003) que le Groupe d'experts devait faire une étude de suivi dans le but de vérifier, de mettre en évidence ou de biffer les noms mentionnés dans le rapport. Par conséquent, l'imposition d'emblée de sanctions par le Canada serait prématurée avant que cette étude de suivi ne soit terminée.

Par ailleurs, étant donné que le Conseil de sécurité des Nations Unies est saisi de la situation en RDC, y compris du processus de paix, et qu'il évalue les divers outils de promotion de la paix, comme les casques bleus, et la possibilité d'imposer des sanctions ciblées à certains individus ou à certaines entreprises cités dans le rapport du Groupe d'experts, le Canada ne devrait pas anticiper sur la décision du Conseil de sécurité en ce qui concerne les outils appropriés et le moment de les utiliser pour apporter une solution pacifique. Par conséquent, étant donné la situation, le Canada devrait s'en remettre au Conseil de sécurité et attendre sa décision au sujet de l'imposition de sanctions plutôt que d'agir unilatéralement.

Recommandation 5.2

Le Sous-comité exhorte le gouvernement à envisager sérieusement de fournir un important contingent de soldats et de policiers à la nouvelle force de sécurité des Nations Unies en République démocratique du Congo. Le savoir-faire du Canada en maintien de la paix et en reconstruction d'après-guerre, ainsi que sa bonne réputation dans la région, lui permettraient de contribuer de façon significative à la résolution de la crise. Le Sous-comité est conscient que cela pourrait avoir des conséquences au niveau de la participation du Canada à d'autres efforts multilatéraux, mais il estime que l'urgence et l'ampleur de cette crise humanitaire doit en faire l'une des priorités du gouvernement.

Le gouvernement n'envisage pas pour l'instant de contribution militaire supplémentaire importante à la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cependant, le gouvernement examine la possibilité d'une contribution non militaire.

Le Canada fournit sept officiers d'état-major à la MONUC et a fourni tout récemment un soutien tactique de transport aérien (deux avions de type C-130) à la Force multilatérale intérimaire d'urgence à Bunia, chargée de mettre un terme aux combats incessants dans la province d'Ituri.

Le Canada déploie environ 4 500 soldats dans le cadre des opérations internationales menées dans diverses régions du globe, ce qui représente environ 25 p. 100 de la capacité de combat des Forces canadiennes; il s'agit d'un des niveaux de déploiement les plus élevés parmi les alliés de l'OTAN.

En raison du rythme opérationnel accéléré des Forces canadiennes au cours des 12 dernières années, il est particulièrement nécessaire de permettre à nos soldats de récupérer et de suivre un nouvel entraînement pour des missions ultérieures, afin que la capacité des Forces canadiennes de fournir une force polyvalente, apte au combat, demeure efficace et durable. Le gouvernement a le devoir d'assurer le bien-être des hommes et des femmes qui participent à ces missions difficiles et parfois dangereuses.

Des forces canadiennes sont actuellement déployées en Bosnie et en Afghanistan pour accomplir des tâches essentielles, ainsi que dans d'autres pays. Le Canada a actuellement un déploiement de 1 200 membres des Forces canadiennes dans la force de stabilisation (SFOR) sous la direction de l'OTAN, en Bosnie-Herzégovine, et de 1 900 membres dans la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) sous la direction de l'OTAN, à Kaboul (Afghanistan). Nos alliés comptent sur nous pour respecter ces engagements, ce qui laisse au Canada très peu de latitude en ce qui concerne de nouveaux déploiements substantiels jusqu'à la fin de 2004. Une réduction des effectifs canadiens dans ces régions obligerait un autre pays à fournir l'équivalent.

Recommandation 5.3

Le Sous-comité appelle le gouvernement à intensifier ses efforts en faveur de la conclusion d'un accord au sein des Nations Unies et par le truchement d'autres voies multilatérales, et à agir immédiatement et vigoureusement pour faire cesser le conflit armé en République démocratique du Congo, lancer un effort massif d'aide humanitaire et engager la communauté internationale à participer au développement de la région et à sa stabilité à long terme.

La première condition préalable à la suppression de la violence en République démocratique du Congo (RDC) est l'établissement d'un gouvernement d'unité nationale de transition qui soit fonctionnel. Le Canada continuera d'appuyer la transition à titre de membre du Comité international de soutien de la transition (ICST) et par le biais des activités de l'envoyé spécial du Canada pour la République démocratique du Congo et les Grands Lacs (Marc-André Brault). L'envoyé spécial a été un facteur déterminant dans la politique du Canada à l'égard de la RDC; il aide à créer les conditions nécessaires au rétablissement de la paix et à établir les fondements d'une meilleure coordination du soutien au processus de paix avec la communauté internationale. L'envoyé spécial du Canada continuera d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour régler les problèmes complexes en RDC.

Le secrétaire général des Nations Unies a nommé Maurice Baril (un général canadien à la retraite) pour qu'il tente, avec l'aide du représentant spécial des Nations Unies et les parties congolaises, de trouver une solution au problème de la réorganisation des forces armées. L'accord du 29 juin 2003 qui a été passé à ce sujet a supprimé le dernier obstacle à la mise en place du gouvernement de

transition, qui a eu lieu le 19 juillet. Cette initiative pourrait contribuer dans une large mesure au rétablissement de la paix et de la stabilité en RDC et, par extension, dans toute la région. Ce gouvernement congolais devra organiser les premières élections démocratiques dans ce pays dans un délai de deux à trois ans.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) continuera de jouer un rôle important dans le cadre du soutien apporté par le Canada. Depuis 1998, l'ACDI a dépensé plus de 80 millions \$ en RDC, y compris un engagement pour 15,3 millions \$ pour le Programme de démobilisation et de réintégration pour la région des Grands Lacs, et compte maintenir son appui stratégique pendant la période de transition.

Compte tenu de l'ampleur de la catastrophe humanitaire en RDC, cette situation demeure une priorité du Programme d'aide humanitaire de l'ACDI. Cette aide humanitaire porte sur les besoins fondamentaux et la protection de la population civile. Le Canada participe en outre activement aux efforts déployés pour une coordination plus efficace du système humanitaire en RDC. Environ 10 millions \$ ont été attribués pour 2003-2004 en réponse à la catastrophe humanitaire dans l'est de la RDC (y compris dans la province d'Ituri) et aux besoins des habitants des autres régions du pays. En outre, le Canada continue d'exhorter les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et il met l'accent sur la nécessité impérieuse d'assurer un accès complet, humanitaire, sûr et sans encombre, et la protection des civils, y compris en ce qui concerne le personnel des missions humanitaires.

En ce qui concerne la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, le ministre des Affaires étrangères a accepté l'invitation des Nations Unies à présider le Groupe des amis du secrétaire général des Nations Unies pour les Grands Lacs et participe activement au processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Ce processus comprend des programmes portant sur divers thèmes comme la paix et la sécurité, la gouvernance et la démocratie, et le développement économique et l'intégration régionale. Le Canada donnera également jusqu'à 100 000 \$ pour l'organisation d'une conférence sur la paix et la sécurité dans les Grands Lacs, organisée par l'Académie mondiale pour la paix.

Partie III du rapport : Conclusion

Recommandation 6.1

Le Sous-comité exhorte le gouvernement à accroître immédiatement sa contribution aux actuelles opérations de secours visant à répondre aux crises humanitaires urgentes qui sévissent en Afrique subsaharienne.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Au cours de l'exercice précédent, il a intensifié son programme d'aide humanitaire en Afrique subsaharienne, tout spécialement à la suite des pénuries alimentaires en Afrique australe et dans la Corne de l'Afrique. Cette année, et au cours des années suivantes, l'Afrique subsaharienne demeurera la priorité globale du gouvernement en matière d'aide humanitaire, en dépit des interventions humanitaires d'envergure qui pourraient avoir lieu dans d'autres régions du monde. Le gouvernement a déjà accru son allocation budgétaire au titre de l'aide humanitaire en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne au cours du présent exercice, même s'il a réagi simultanément à la crise en Iraq (pour laquelle les fonds octroyés viennent s'ajouter au budget de base pour l'aide humanitaire). Le gouvernement continuera d'accorder une importance de premier plan à la situation humanitaire en Afrique lors de l'examen de l'affectation des budgets de l'aide humanitaire.

Recommandation 6.2

La résolution des crises humanitaires urgentes en Afrique subsaharienne et la suppression des obstacles au développement à long terme exigent une politique étrangère mieux intégrée, dans laquelle la diplomatie, la défense et le développement soient étroitement liés. Le Sous-comité demande au gouvernement d'intensifier ses efforts à cet égard, en s'alignant par exemple sur les travaux de l'ACDI concernant les liens entre la sécurité et le développement.

La guerre au terrorisme international est un exemple typique de situation dans laquelle des ressources diplomatiques, militaires et de développement ont été déployées de façon intégrée afin d'accroître la sécurité nationale et internationale. Les Canadiens et Canadiennes sont conscients de cette nouvelle réalité. Au cours des récentes consultations sur la politique étrangère du ministre Graham, les Canadiens ont préconisé une plus grande cohérence au niveau des politiques des divers ministères et organismes responsables de la diplomatie, de la défense et du développement, afin d'accroître la capacité d'intervention du Canada à l'échelle mondiale.

Le Sommet du G8 de l'année dernière qui s'est tenu à Kananaskis a été axé sur la lutte au terrorisme ainsi que sur la création d'un nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et le renforcement de la croissance économique mondiale. Ces objectifs sont étroitement liés, étant donné notre conviction que le terrorisme est moins susceptible de s'enraciner dans les collectivités et les nations prospères, stables et ouvertes.

De concert avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) accorde une attention toute particulière à la promotion des principes de bonne gouvernance et de la sécurité humaine en Afrique. Dans le Plan d'action pour l'Afrique du G8, comme dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la paix et la sécurité sont considérées comme des conditions essentielles au règlement des

crises en Afrique et au développement futur du continent. Au Sommet d'Évian, les chefs d'État du G8 ont convenu d'un plan visant à renforcer la capacité de l'Afrique d'entreprendre des opérations de maintien de la paix et de continuer à collaborer dans le cadre de l'action contre les mines et du contrôle des armes légères en Afrique. Ces actions témoignent de l'importance accordée aux liens entre la sécurité et le développement.

L'ACDI, en collaboration avec MAECI et le ministère de la Défense, élabore actuellement un cadre stratégique qui renforcerait son engagement d'établir des programmes dans des États fragiles en crise, donnerait une orientation stratégique à l'engagement dans les pays concernés et proposerait une série d'outils pour orienter les activités dans ces pays. L'ACDI envisage en outre d'élaborer de nouveaux outils stratégiques dans le domaine de la réforme dans le secteur de la sécurité. Ces cadres et outils témoigneront de l'engagement actif de l'ACDI dans une approche gouvernementale globale à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction après conflit, ainsi que de son étroite collaboration avec d'autres donateurs dans le contexte du Groupe de travail sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement de l'OCDE.

Recommandation 6.3

En l'absence de moyens suffisants, toutefois, la réorientation des politiques ne pourra pas à elle seule apporter une réponse aux besoins de l'Afrique subsaharienne ni permettre au Canada de jouer un rôle beaucoup plus grand dans son développement à long terme. Le Sous-comité appelle le gouvernement à accroître encore de façon soutenue le montant consacré aux composantes majeures de la politique étrangère canadienne, à savoir la diplomatie, la défense et le développement. Le Sous-comité prend note des réserves exprimées au sujet des ressources consacrées à la diplomatie.

La discipline finale que le gouvernement a exercée au cours des dix dernières années lui permettra de réinvestir dans ses programmes de politique étrangère. Le Canada s'engage à doubler son aide internationale d'ici à 2010 et il destina au moins la moitié de cette augmentation à l'Afrique, dans le cadre de l'appui du Canada au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Les nouveaux défis à relever dans le domaine de la sécurité à la suite des attaques terroristes de septembre 2001 et l'engagement du Canada à aider à reconstruire les États qui ont ou sont en train de perdre pied, lorsque c'est possible, continueront de créer des attentes à l'égard du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'Agence canadienne de développement international et du ministère de la Défense nationale. Compte tenu de ces facteurs, le gouvernement est de plus en plus disposé à envisager d'accorder son aide dans ces situations.

Recommandation 6.4

Le Sous-comité approuve à la fois la focalisation plus précise de l'aide canadienne et l'engagement du gouvernement à doubler son budget d'aide d'ici à 2010. Toutefois, il rappelle la prévision du Conseil canadien pour la coopération internationale, selon laquelle les augmentations prévues ne permettront pas au Canada d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé par l'ONU pour l'Aide publique au développement (APD) avant 2040, soit 25 ans après la date où beaucoup des Objectifs de développement du millénaire de l'ONU doivent être atteints. Il souscrit donc à la recommandation faite en 2002 par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, à savoir que le Canada propose un calendrier réaliste pour la réalisation de l'objectif de 0,7 p. 100 fixé par l'ONU en matière d'APD et fasse pression sur ses partenaires du G8 pour qu'ils augmentent sensiblement leur APD en faveur de l'Afrique, afin de porter rapidement l'aide globale des pays du G8 au même niveau moyen que celle des pays donateurs non-membres du G8, soit 0,46 p. 100 du PNB.

Au cours des dernières années, le Canada s'est appliqué de façon plus manifeste à renforcer l'efficacité de l'aide et à promouvoir la cohérence dans nos politiques et programmes de développement. Le fait que le Sous-comité soit conscient de ces changements importants est une preuve que nous avons réalisé des progrès.

Comme l'a mentionné le Sous-comité, dans le récent discours du Trône, le Canada s'est engagé à doubler son aide internationale d'ici à 2010. Le discours du budget a respecté son engagement en ajoutant 1,4 milliard \$ à l'Enveloppe de l'aide internationale (EAI) sur une période de trois ans, soit une augmentation de 8 p. 100 par année. À Kananaskis en 2002, le Canada et ses partenaires du G8 ont convenu que 50 p. 100 ou plus de ces ressources supplémentaires pourraient être destinés aux pays d'Afrique qui adhèrent aux principes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, à savoir la promotion de la paix et de la sécurité, la bonne gouvernance et les droits de la personne, et les mettent en oeuvre.

Le Canada a fait preuve de leadership et a donné l'exemple à ses partenaires du G8 en annonçant la création d'un Fonds canadien pour l'Afrique de 500 millions \$ et l'accroissement du budget d'aide en prévision du Sommet de Kananaskis.

Depuis la création du Fonds canadien pour l'Afrique de 500 millions \$ annoncé dans le budget 2001 et depuis son engagement à destiner au moins la moitié de toutes les nouvelles augmentations du budget de l'aide à l'Afrique, le Canada a promptement créé des programmes supplémentaires en Afrique. Des interventions supplémentaires sont nécessaires pour aider l'Afrique et le Canada fait sa part en créant des programmes concrets dans les domaines de la gouvernance, de la paix et de la sécurité, de l'agriculture, du commerce et de l'investissement, et de l'éducation de base, dans plusieurs des pays africains les plus pauvres.

En ce qui concerne la recommandation qui préconise que le Canada propose un calendrier réaliste pour la réalisation de l'objectif de 0,7 p. 100 en matière d'APD, l'augmentation dans le dernier budget du Canada représente une étape importante vers la réalisation de cet objectif. En outre, le gouvernement agit également sur le front commercial, puisqu'il a éliminé les droits de douane et les contingents sur la plupart des produits importés des pays les moins avancés.

Par ailleurs, le pourcentage du Produit national brut que représente l'Aide publique au développement (APD/PNB) est plus élevé. En 2001, ce pourcentage était 0,22 p. 100 alors que, d'après les chiffres provisoires pour 2002, on estime qu'il sera de 0,28 p. 100. Ce rapport ferait passer le Canada de la cinquième à la troisième place à cet égard parmi les pays du G7. Malgré ces progrès, il est peu probable que nous maintenions cette position, notamment en raison de la croissance dans d'autres pays donateurs et de la diminution prévue de la remise de dette substantielle accordée en 2002.

Nous collaborons activement avec nos partenaires du G8 au sein de divers comités internationaux, dans le but d'accroître l'efficacité générale de notre aide grâce à une harmonisation accrue de nos programmes, de nos pratiques et de nos procédures avec celles d'autres pays donateurs. Nous nous appliquons notamment à cibler notre aide sur un plus petit nombre de pays qui ont la volonté de réaliser une réforme économique et sociale et d'instaurer un meilleur régime de gouvernance. Nous investissons dans des secteurs essentiels pour le développement durable et dans ceux où nous pouvons faire une différence dans les investissements accélérés, à savoir l'éducation et la santé, y compris le VIH/sida. Enfin, nous établissons une cohérence accrue au niveau des politiques non liées à l'aide en déliant par exemple les politiques, en donnant accès aux marchés aux pays les moins avancés et en coordonnant davantage nos activités avec celles des autres pays donateurs.

Recommandation 6.5

Beaucoup des crises actuellement en cours en Afrique subsaharienne sont le résultat d'événements régionaux plus que nationaux. Le gouvernement devrait par conséquent envisager de donner une dimension plus régionale à ses programmes de développement en Afrique et d'intégrer une perspective régionale dans la coopération au développement qu'il exerce dans ses pays de concentration.

Le gouvernement appuie cette recommandation et reconnaît que la plupart des problèmes de développement en Afrique touchent non seulement certains pays, mais aussi les pays voisins. Par exemple, les menaces à la santé et les problèmes environnementaux ne peuvent être réglés que lorsque les pays concernés tentent d'y apporter des solutions collectives. Il en est de même dans le domaine de la paix et de la sécurité où les problèmes touchant un pays proviennent des pays voisins

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

ou y ont des répercussions, ce qui nécessite des approches et des interventions régionales, comme dans le cas des récents événements en Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Libéria).

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) donne déjà une orientation régionale à la plupart de ses programmes de développement en Afrique. Par exemple, le Fonds canadien pour l'Afrique appuie des initiatives et surtout des programmes de grande envergure à l'échelle régionale et à l'échelle panafricaine, qui auront une incidence sur le développement durable en Afrique. En ce qui concerne la paix et la sécurité, le Fonds canadien pour l'Afrique et le Programme panafricain de l'ACDI appuient les efforts de l'Union africaine pour tenter de régler les conflits à l'échelle du continent. De l'aide supplémentaire est également accordée par l'ACDI à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'échelle régionale, pour l'aider à régler les conflits. En Afrique centrale, le Canada adopte également une approche régionale en ce qui concerne la région des Grands Lacs, et prépare la tenue d'une conférence internationale pour la région des Grands Lacs.

Par le biais de son programme panafricain, l'ACDI aide les nations africaines à collaborer pour élaborer des solutions aux problèmes qui touchent plusieurs régions. En fait, le Canada est le premier pays donateur à établir un programme visant à soutenir les institutions panafricaines qui veulent accroître leurs capacités organisationnelles afin de mieux gérer les grands dossiers transfrontaliers et les problèmes communs. Avec l'aide d'autres donateurs, et des membres africains, le Programme appuie des organisations comme l'Université virtuelle africaine, le Réseau régional de formation sur le sida, l'Initiative visant le Bassin du Nil ou la Fondation pour le renforcement des capacités africaines. Toutes ces initiatives contribuent à régler les problèmes de développement à l'échelle continentale et à accroître la coopération entre les diverses régions.

Le gouvernement s'applique actuellement à coordonner davantage les activités de divers ministères dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il s'attend à ce que ces efforts permettent de prévenir des conflits dans les pays visés tout en donnant une portée régionale aux interventions liées aux questions de paix et de sécurité.